

Le Quatrième Livre de MOÏSE

dit

LES NOMBRES

Chapitre 1

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, au désert de Sinaï, dans la tente d'assignation, le premier [jour] du second mois de la seconde année après leur sortie du pays d'Égypte¹, disant:

— ¹ *date: A.C. 1490.*

2 Relevez la somme de toute l'assemblée des fils d'Israël, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, tous les mâles, par tête:

3 depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux d'Israël qui sont propres au service militaire, vous les compterez selon leurs armées, toi et Aaron.

4 Et, avec vous, il y aura un homme par tribu, un homme chef de sa maison de pères.

5 Et ce sont ici les noms des hommes qui se tiendront avec vous: pour Ruben, Élitour, fils de Shedeur;

6 pour Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï;

7 pour Juda, Nakhshon, fils d'Amminadab;

8 pour Issacar, Nethaneël, fils de Tsuar;

9 pour Zabulon, Éliab, fils de Hélon;

10 pour les fils de Joseph, pour Éphraïm, Élishama, fils d'Ammihud; pour Manassé, Gameliel, fils de Pedahsur;

11 pour Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni;

12 pour Dan, Akhiézer, fils d'Ammishaddaï;

13 pour Aser, Paghiel, fils d'Ocran;

14 pour Gad, Éliasaph, fils de Dehuel;

15 pour Nephthali, Akhira, fils d'Énan.

16 Ce sont là ceux qui furent les principaux¹ de l'assemblée, les princes des tribus de leurs pères, les chefs des milliers d'Israël.

— ¹ *litt.: les convoqués, c. à d. ceux qui étaient habituellement appelés pour s'occuper des affaires de l'assemblée.*

17 Et Moïse et Aaron prirent ces hommes-là, qui avaient été désignés par leurs noms,

18 et ils réunirent toute l'assemblée, le premier [jour] du second mois; et chacun déclara sa filiation, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, par tête.

19 Comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse, ainsi il les dénombra dans le désert de Sinaï.

20 ▪ Et les fils de Ruben, premier-né d'Israël, leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, par tête, tous les mâles, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

21 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Ruben furent quarante-six mille cinq cents.

22 ▪ Des fils de Siméon: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, ceux qui furent dénombrés suivant le nombre des noms, par tête, tous les mâles, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

23 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Siméon furent cinquante-neuf mille trois cents.

24 ▪ Des fils de Gad: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

25 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Gad furent quarante-cinq mille six cent cinquante.

26 ▪ Des fils de Juda: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

27 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Juda furent soixante-quatorze mille six cents.

28 ▪ Des fils d'Issacar: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

29 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Issacar furent cinquante-quatre mille quatre cents.

30 ▪ Des fils de Zabulon: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

31 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Zabulon furent cinquante-sept mille quatre cents.

32 ▪ Des fils de Joseph, des fils d'Éphraïm: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,

33 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Éphraïm furent quarante mille cinq cents.

34 ▪ Des fils de Manassé: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
35 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Manassé furent trente-deux mille deux cents.

36 ▪ Des fils de Benjamin: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
37 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Benjamin furent trente-cinq mille quatre cents.

38 ▪ Des fils de Dan: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
39 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Dan furent soixante-deux mille sept cents.

40 ▪ Des fils d'Aser: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
41 ceux qui furent dénombrés de la tribu d'Aser furent quarante et un mille cinq cents.

42 ▪ Des fils de Nephthali: leurs générations, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, suivant le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire,
43 ceux qui furent dénombrés de la tribu de Nephthali furent cinquante-trois mille quatre cents.

44 ▪ Ce sont là les dénombrés que Moïse et Aaron et les douze hommes, princes d'Israël, dénombrèrent: il y avait un homme pour chaque maison de pères.
45 Et tous les dénombrés des fils d'Israël, selon leurs maisons de pères, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui étaient propres au service militaire en Israël,
46 tous les dénombrés, furent six cent trois mille cinq cent cinquante.

47 ▪ Mais les Lévites, selon la tribu de leurs pères, ne furent pas dénombrés parmi eux.

48 Car l'Éternel avait parlé à Moïse, disant:

49 Seulement, tu ne dénombreras pas la tribu de Lévi et tu n'en relèveras pas la somme parmi les fils d'Israël.

50 Et toi, tu préposeras les Lévites sur le tabernacle du témoignage, et sur tous ses ustensiles, et sur tout ce qui lui appartient: ce seront eux qui porteront le tabernacle et tous ses ustensiles; ils en feront le service, et camperont autour du tabernacle;

51 et quand le tabernacle partira, les Lévites le démonteront, et quand le tabernacle campera, les Lévites le dresseront; et l'étranger qui en approchera sera mis à mort.

52 Et les fils d'Israël camperont chacun dans son camp, et chacun près de sa bannière, selon leurs armées.

53 Et les Lévites camperont autour du tabernacle du témoignage, afin qu'il n'y ait point de colère sur l'assemblée des fils d'Israël; et les Lévites auront la garde du tabernacle du témoignage.

54 Et les fils d'Israël firent selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse; ils firent ainsi.

*

Chapitre 2

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant:

2 Les fils d'Israël camperont chacun près de sa bannière, sous les enseignes de leurs maisons de pères; ils camperont autour de la tente d'assignation, à distance, vis-à-vis.

3 ▪ [Voici] ceux qui camperont à l'orient, vers le levant, [sous] la bannière du camp de Juda, selon leurs armées: le prince des fils de Juda, Nakhshon, fils d'Amminadab,

4 et son armée; et ses dénombrés¹, soixante-quatorze mille six cents.

— ¹ c. à d. les dénombrés de l'armée, ici, et dans tous ces passages.

5 — Et ceux qui camperont près de lui, sont la tribu d'Issacar: le prince des fils d'Issacar, Nethaneël, fils de Tsuar,

6 et son armée; et ses dénombrés, cinquante-quatre mille quatre cents.

7 — [Avec eux] sera la tribu de Zabulon: le prince des fils de Zabulon, Éliab, fils de Hélon,

8 et son armée; et ses dénombrés, cinquante-sept mille quatre cents.

9 — Tous les dénombrés du camp de Juda, cent quatre-vingt-six mille quatre cents, selon leurs armées; ils partiront les premiers.

10 ▪ La bannière du camp de Ruben, selon ses armées, sera vers le midi: le prince des fils de Ruben, Élitour, fils de Shedeur,

11 et son armée; et ses dénombrés, quarante-six mille cinq cents.

12 — Et ceux qui camperont près de lui, sont la tribu de Siméon: le prince des fils de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï,

13 et son armée; et ses dénombrés, cinquante-neuf mille trois cents.

14 — Et [avec eux] sera la tribu de Gad: le prince des fils de Gad, Éliasaph, fils de Rehuel¹,

— ¹ ailleurs: Dehuel.

15 et son armée; et ses dénombrés, quarante-cinq mille six cent cinquante.

16 — Tous les dénombrés du camp de Ruben, cent cinquante et un mille quatre cent cinquante, selon leurs armées; et ils partiront les seconds.

17 ▪ Et la tente d'assignation partira, le camp des Lévites étant au milieu des camps; comme ils auront campé, ainsi ils partiront, chacun à sa place, selon leurs bannières.

18 ▪ La bannière du camp d'Éphraïm, selon ses armées, sera vers l'occident: le prince des fils d'Éphraïm, Elishama, fils d'Ammihud,

19 et son armée; et ses dénombrés, quarante mille cinq cents.

20 — Et près de lui la tribu de Manassé; le prince des fils de Manassé, Gameliel, fils de Pedahsur,

21 et son armée; et ses dénombrés, trente-deux mille deux cents.

22 — Et [avec eux] sera la tribu de Benjamin: le prince des fils de Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni, et son armée;

23 et ses dénombrés, trente-cinq mille quatre cents.

24 — Tous les dénombrés du camp d'Éphraïm, cent huit mille cent, selon leurs armées; et ils partiront les troisièmes.

25 ▪ La bannière du camp de Dan, selon ses armées, sera vers le nord: le prince des fils de Dan, Akhiézer, fils d'Ammishaddaï,

26 et son armée; et ses dénombrés, soixante-deux mille sept cents.

27 — Et ceux qui camperont près de lui, sont la tribu d'Aser: le prince des fils d'Aser, Paghiel, fils d'Ocran,

28 et son armée; et ses dénombrés, quarante et un mille cinq cents.

29 — Et [avec eux] sera la tribu de Nephthali: le prince des fils de Nephthali, Akhira, fils d'Énan,

30 et son armée; et ses dénombrés, cinquante-trois mille quatre cents.

31 — Tous les dénombrés du camp de Dan, cent cinquante-sept mille six cents; ils partiront les derniers, selon leurs bannières.

32 ▪ Ce sont là les dénombrés des fils d'Israël, selon leurs maisons de pères. Tous les dénombrés des camps, selon leurs armées, furent six cent trois mille cinq cent cinquante.

33 Mais les Lévites ne furent pas dénombrés parmi les fils d'Israël, ainsi que l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

34 Et les fils d'Israël firent selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse: ainsi ils campèrent selon leurs bannières, et ainsi ils partirent, chacun selon leurs familles, selon leurs maisons de pères.

*

Chapitre 3

1 ▪ Et ce sont ici les générations d'Aaron et de Moïse, au jour que l'Éternel parla à Moïse sur la montagne de Sinaï.

2 Et ce sont ici les noms des fils d'Aaron: le premier-né, Nadab, et Abihu, Éléazar et Ithamar.

3 Ce sont là les noms des fils d'Aaron, les sacrificateurs oints qui furent consacrés¹ pour exercer la sacrificature.

— ¹ voir Ex. 28:41.

4 Et Nadab et Abihu moururent devant l'Éternel, lorsqu'ils présentèrent un feu étranger devant l'Éternel dans le désert de Sinaï, et ils n'eurent point de fils; et Éléazar et Ithamar exercèrent la sacrificature en présence d'Aaron, leur père.

5 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

6 Fais approcher la tribu de Lévi, et fais-la se tenir devant Aaron, le sacrificateur, afin qu'ils le servent,

7 et qu'ils accomplissent ce qui appartient à son service¹, et au service¹ de toute l'assemblée, devant la tente d'assignation, pour faire le service du tabernacle;

— ¹ litt.: charge.

8 et ils auront la charge de tous les ustensiles de la tente d'assignation, et de ce qui se rapporte au service¹ des fils d'Israël, pour faire le service du tabernacle.

— ¹ litt.: charge.

9 Et tu donneras les Lévites à Aaron et à ses fils; ils lui sont absolument donnés d'entre les¹ fils d'Israël.

— ¹ ou: de la part des.

10 Et tu établiras Aaron et ses fils, afin qu'ils accomplissent les devoirs de leur sacrificature; et l'étranger qui approchera sera mis à mort.

11 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

12 Et moi, voici, j'ai pris les Lévites du milieu des fils d'Israël, à la place de tout premier-né d'entre les fils d'Israël qui ouvre la matrice; et les Lévites seront à moi; 13 car tout premier-né est à moi. Le jour où j'ai frappé tout premier-né dans le pays d'Égypte, je me suis sanctifié tout premier-né en Israël, depuis l'homme jusqu'à la bête: ils seront à moi. Je suis l'Éternel.

14 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, dans le désert de Sinaï, disant:

15 Dénombrer les fils de Lévi selon leurs maisons de pères, selon leurs familles: tu dénombreras tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus.

16 Et Moïse les dénombra selon le commandement¹ de l'Éternel, comme il lui avait été commandé.

— ¹ litt.: la bouche, ici, et ailleurs très souvent dans les Nombres.

17 ▪ Ce sont ici les fils de Lévi, selon leurs noms: Guershon, et Kehath, et Merari.

18 Et ce sont ici les noms des fils de Guershon, selon leurs familles: Libni et Shimhi.

19 Et les fils de Kehath¹, selon leurs familles: Amram, et Jitsehar, Hébron, et Uziel.

— ¹ quelques uns, ici et ailleurs quelquefois: Kohath.

20 Et les fils de Merari, selon leurs familles: Makhli et Mushi. Ce sont là les familles de Lévi, selon leurs maisons de pères.

21 ▪ De Guershon, la famille des Libnites et la famille des Shimhites; ce sont là les familles des Guershonites:

22 ceux d'entre eux qui furent dénombrés, en comptant tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, ceux qui furent dénombrés furent sept mille cinq cents.

23 Les familles des Guershonites campèrent derrière le tabernacle, vers l'occident;

24 et le prince de la maison de père des Guershonites était Éliasaph, fils de Laël.

25 Et la charge des fils de Guershon, à la tente d'assignation, était le tabernacle et la tente, sa couverture, et le rideau de l'entrée de la tente d'assignation,

26 et les tentures du parvis, et le rideau de l'entrée du parvis qui entoure le tabernacle et l'autel, et ses cordages pour tout son service.

27 ▪ Et de Kehath, la famille des Amramites, et la famille des Jitseharites, et la famille des Hébronites, et la famille des Uziélites; ce sont là les familles des Kehathites:

28 en comptant tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, il y en eut huit mille six cents, qui avaient la charge du lieu saint.

29 Les familles des fils de Kehath campèrent à côté du tabernacle, vers le midi;

30 et le prince de la maison de père des familles des Kehathites était Élitaphan, fils d'Uziel.

31 Et leur charge était l'arche, et la table, et le chandelier, et les autels, et les ustensiles du lieu saint, avec lesquels on fait le service, et le rideau¹ et tout le service qui s'y rattachait.

— ¹ c. à d. le voile.

32 — Et le prince des princes des Lévites était Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur; il était établi sur ceux qui avaient la charge du lieu saint.

33 ▪ De Merari, la famille des Makhrites et la famille des Mushites; ce sont là les familles de Merari:

34 et ceux d'entre eux qui furent dénombrés, en comptant tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, furent six mille deux cents.

35 Et le prince de la maison de père des familles de Merari était Tsurriel, fils d'Abikhaïl. Ils campèrent du côté du tabernacle, vers le nord.

36 Et la surveillance des ais du tabernacle, et de ses traverses, et de ses piliers, et de ses bases, et de tous ses ustensiles, et tout le service qui s'y rattachait,

37 et les piliers du parvis tout autour, et leurs bases, et leurs pieux, et leurs cordages, furent confiés aux fils de Merari.

38 ▪ Et ceux qui campèrent devant le tabernacle, vers l'orient, devant la tente d'assignation, vers le levant, furent Moïse et Aaron et ses fils, veillant au service¹ du sanctuaire pour ce qui était confié aux fils d'Israël. — Et l'étranger qui approchera sera mis à mort.

— ¹ litt.: charge.

39 ▪ Tous les Lévites dénombrés, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon leurs familles, selon le commandement de l'Éternel, tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, furent vingt-deux mille.

40 ▪ Et l'Éternel dit à Moïse: Dénombre tous les premiers-nés mâles des fils d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et relève le nombre de leurs noms.
41 Et tu prendras les Lévites pour moi (je suis l'Éternel), à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de tous les premiers-nés parmi le bétail des fils d'Israël.
42 Et Moïse fit le dénombrement de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, comme l'Éternel lui avait commandé;
43 et tous les premiers-nés mâles, selon le nombre des noms, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, selon leur dénombrement, furent vingt-deux mille deux cent soixante-treize.

44 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:
45 Prends les Lévites, à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël, et le bétail des Lévites, à la place de leur bétail; et les Lévites seront à moi. Je suis l'Éternel.
46 Et quant à ceux qu'il faut racheter, les deux cent soixante-treize parmi les premiers-nés des fils d'Israël, qui sont de plus que les Lévites,
47 tu prendras cinq sicles par tête; tu les prendras selon le sicle du sanctuaire, le sicle à vingt guéras,
48 et tu donneras à Aaron et à ses fils l'argent de ceux qui sont rachetés, qui sont de plus que les [Lévites].
49 Et Moïse prit l'argent du rachat, de ceux qui étaient de plus que le nombre de ceux qui avaient été rachetés par les Lévites;
50 il prit l'argent de la part des premiers-nés des fils d'Israël, mille trois cent soixante-cinq [sicles], selon le sicle du sanctuaire.
51 Et Moïse donna l'argent des rachetés à Aaron et à ses fils, selon le commandement de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

*

Chapitre 4

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant:
2 Relève la somme des fils de Kehath d'entre les fils de Lévi, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères,
3 depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent en service¹ pour faire l'œuvre dans la tente d'assignation.
— ¹ *ici: service auquel on est assujetti; ailleurs aussi: labeur, souffrances, guerre.*
4 C'est ici le service des fils de Kehath, dans la tente d'assignation: c'est une chose très sainte.
5 — Et lorsque le camp partira, Aaron et ses fils entreront, et ils démonteront le voile qui sert de rideau, et en couvriront l'arche du témoignage;
6 et ils mettront dessus une couverture de peaux de taissans, et étendront par-dessus un drap tout de bleu; et ils y placeront les barres.

7 Et ils étendront un drap de bleu sur la table des pains de proposition, et mettront sur elle les plats, et les coupes, et les vases, et les gobelets de libation; et le pain continuel sera sur elle.

8 Et ils étendront sur ces choses un drap d'écarlate, et ils le couvriront d'une couverture de peaux de tissons, et ils y placeront les barres.

9 Et ils prendront un drap de bleu, et en couvriront le chandelier du luminaire, et ses lampes, et ses mouchettes, et ses vases à cendre, et tous ses vases à huile, dont on fait usage pour son service;

10 et ils le mettront, avec tous ses ustensiles, dans une couverture de peaux de tissons, et le mettront sur une perche.

11 Et sur l'autel d'or ils étendront un drap de bleu, et le couvriront d'une couverture de peaux de tissons, et y placeront les barres.

12 Et ils prendront tous les ustensiles du service avec lesquels on sert dans le lieu saint, et ils les mettront dans un drap de bleu, et les couvriront d'une couverture de peaux de tissons, et les mettront sur une perche.

13 Et ils ôteront les cendres de l'autel, et ils étendront sur lui un drap de pourpre.

14 Et ils mettront dessus tous ses ustensiles dont on fait usage pour son service: les brasiers, les fourchettes, et les pelles, et les bassins, tous les ustensiles de l'autel; et ils étendront dessus une couverture de peaux de tissons, et y placeront les barres.

15 — Et lorsque Aaron et ses fils auront achevé de couvrir le lieu saint et tous les ustensiles du lieu saint, lors du départ du camp, après cela les fils de Kehath viendront pour les porter, afin qu'ils ne touchent pas les choses saintes, et ne meurent pas. C'est là ce que les fils de Kehath porteront de la tente d'assignation.

16 ▪ Et Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, aura la surveillance de l'huile du luminaire, et de l'encens des drogues odoriférantes, et de l'offrande de gâteau continuelle, et de l'huile de l'onction, la surveillance de tout le tabernacle et de tout ce qui y est, du lieu saint et de ses ustensiles.

17 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant:

18 Ne faites pas que la tribu des familles des Kehathites soit retranchée d'entre les Lévites;

19 et faites ceci pour eux, afin qu'ils vivent et ne meurent pas, en s'approchant du lieu très saint: Aaron et ses fils viendront, et les placeront chacun à son service et à son fardeau.

20 Et ils n'entreront pas pour voir¹, quand on enveloppera les choses saintes, afin qu'ils ne meurent pas.

— ¹ *ou: pour voir même un instant, c. à d. litt.: le [temps] d'avalier; comparer Job 7:19.*

21 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

22 Relève aussi la somme des fils de Guershon, selon leurs maisons de pères, selon leurs familles;

23 tu les dénombreras depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans: tous ceux qui entrent en service¹ pour s'employer au service, à la tente d'assignation.

— ¹ *ici, litt.: entrent pour servir le service; voir aussi la note, verset 3.*

24 C'est ici le service des familles des Guerchonites, pour servir et pour porter:
25 ils porteront les tapis du tabernacle et la tente d'assignation, sa couverture, et la couverture de peaux de taissans qui est sur elle par-dessus, et le rideau de l'entrée de la tente d'assignation,

26 et les tentures du parvis, et le rideau de l'entrée de la porte du parvis qui entoure le tabernacle et l'autel, et leurs cordages, et tous les ustensiles de leur service; tout ce qui doit être fait avec eux constituera leur service.

27 Tout le service des fils des Guerchonites, dans tout ce qu'ils portent et dans tout leur service, sera selon les ordres d'Aaron et de ses fils; et vous leur donnerez¹ en charge tout ce qu'ils doivent porter.

— ¹ *plus loin: comptez.*

28 C'est là le service des familles des fils des Guerchonites à la tente d'assignation; et leur charge sera sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur.

29 ▪ Quant aux fils de Merari, tu les dénombreras selon leurs familles, selon leurs maisons de pères.

30 Tu les dénombreras depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent en service¹ pour s'employer au service de la tente d'assignation.

— ¹ *voir verset 3.*

31 Et c'est ici la charge de ce qu'ils auront à porter, selon tout leur service à la tente d'assignation: les ais du tabernacle, et ses traverses, et ses piliers, et ses bases,

32 et les piliers du parvis tout autour, et leurs bases, et leurs pieux, et leurs cordages, tous leurs ustensiles, selon tout leur service; et vous leur compterez, [en les désignant] par nom, les objets¹ qu'ils auront charge de porter.

— ¹ *plus haut: ustensiles.*

33 C'est là le service des familles des fils de Merari, pour tout leur service à la tente d'assignation, sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur.

34 ▪ Et Moïse et Aaron, et les princes de l'assemblée, dénombrèrent les fils des Kehathites, selon leurs familles et selon leurs maisons de pères,

35 depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir dans la tente d'assignation:

— ¹ *voir verset 3.*

36 leurs dénombrés, selon leurs familles, furent deux mille sept cent cinquante.

37 Ce sont là les dénombrés des familles des Kehathites, tous ceux qui servaient dans la tente d'assignation, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement de l'Éternel par¹ Moïse.

— ¹ *litt.: par la main de, ici, et ailleurs souvent.*

38 ▪ Et ceux qui furent dénombrés d'entre les fils de Guerchon, selon leurs familles, et selon leurs maisons de pères,

39 depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir à la tente d'assignation:

— ¹ *voir verset 3.*

40 leurs dénombrés, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, furent deux mille six cent trente.

41 Ce sont là les dénombrés des familles des fils de Guershon, tous ceux qui servaient à la tente d'assignation, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement de l'Éternel.

42 ▪ Et ceux qui furent dénombrés d'entre les familles des fils de Merari, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères,

43 depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service¹ pour servir à la tente d'assignation:

— ¹ voir verset 3.

44 leurs dénombrés, selon leurs familles, furent trois mille deux cents.

45 Ce sont là les dénombrés des familles des fils de Merari, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement de l'Éternel par Moïse.

46 ▪ Tous ceux qui furent dénombrés, que Moïse et Aaron et les princes d'Israël dénombrèrent, savoir les Lévites, selon leurs familles et selon leurs maisons de pères,

47 depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient pour s'employer à l'œuvre du service et à l'œuvre du portage, à la tente d'assignation,

48 — les dénombrés, furent huit mille cinq cent quatre-vingts.

49 On les dénombra selon le commandement de l'Éternel par Moïse, chacun selon son service et selon son fardeau; et ils furent dénombrés par lui, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

*

Chapitre 5

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

2 Commande aux fils d'Israël qu'ils mettent hors du camp tout lépreux, et quiconque a un flux, et quiconque est impur pour un mort.

3 Tant homme que femme, vous les mettrez dehors; vous les mettrez hors du camp, afin qu'ils ne rendent pas impurs leurs camps, au milieu desquels j'habite.

4 Et les fils d'Israël firent ainsi, et les mirent hors du camp; comme l'Éternel avait dit à Moïse, ainsi firent les fils d'Israël.

5 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

6 Parle aux fils d'Israël: Si un homme ou une femme a commis quelqu'un de tous les péchés de l'homme, en commettant une infidélité envers l'Éternel, et que cette âme-là se soit rendue coupable,

7 ils confesseront leur péché qu'ils ont commis; et le coupable¹ restituera en principal ce en quoi il s'est rendu coupable, et il y ajoutera un cinquième, et le donnera à celui envers qui il s'est rendu coupable.

— ¹ litt.: il.

8 Et si l'homme n'a pas de proche parent¹ à qui restituer la chose due, alors la chose due, restituée à l'Éternel, sera au sacrificateur, outre le bélier de propitiation avec lequel on fera propitiation pour lui.

— ¹ *ailleurs*: celui qui a le droit de rachat.

9 Et toute offrande élevée de toutes les choses saintes des fils d'Israël qu'ils présenteront au sacrificateur, sera à lui.

10 Et les choses saintes de chacun seront à lui; ce que chacun donnera au sacrificateur sera à lui.

11 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

12 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Si la femme de quelqu'un se détourne et lui devient infidèle,

13 et qu'un homme couche avec elle, ayant commerce avec elle, et que cela soit caché aux yeux de son mari, et qu'elle se soit rendue impure en secret, et qu'il n'y ait pas de témoin contre elle, et qu'elle n'ait pas été surprise;

14 — et que l'esprit de jalousie vienne sur lui et qu'il soit jaloux de sa femme, et qu'elle se soit rendue impure; ou si l'esprit de jalousie vient sur lui et qu'il soit jaloux de sa femme, et qu'elle ne se soit pas rendue impure;

15 — alors l'homme amènera sa femme au sacrificateur, et il apportera pour elle son offrande¹, le dixième d'un épha de farine d'orge; il ne versera pas d'huile dessus et n'y mettra pas d'encens, car c'est une offrande de gâteau de jalousie, un gâteau² de mémorial, qui met en mémoire l'iniquité.

— ¹ *c. à d.* l'offrande (corban) de la femme. — ² *litt.*: offrande de gâteau.

16 Et le sacrificateur la fera approcher, et la fera se tenir devant l'Éternel;

17 et le sacrificateur prendra de l'eau sainte dans un vase de terre, et le sacrificateur prendra de la poussière qui sera sur le sol du tabernacle, et la mettra dans l'eau.

18 Et le sacrificateur fera tenir la femme debout devant l'Éternel, et découvrira la tête de la femme et mettra sur les paumes de ses mains le gâteau¹ de mémorial; c'est un gâteau de jalousie; et dans la main du sacrificateur seront les eaux amères qui apportent la malédiction.

— ¹ *litt.*: offrande de gâteau.

19 Et le sacrificateur adjurera la femme, et lui dira: Si un homme n'a pas couché avec toi, et si tu ne t'es pas détournée et rendue impure en étant avec un autre que ton mari, sois quitte de [l'effet de] ces eaux amères qui apportent la malédiction.

20 Mais si tu t'es détournée en étant avec un autre que ton mari, et que tu te sois rendue impure, et qu'un autre que ton mari ait couché avec toi: ...

21 alors le sacrificateur adjurera la femme avec un serment d'exécration, et le sacrificateur dira à la femme: Que l'Éternel fasse de toi une exécration et un serment, au milieu de ton peuple, l'Éternel faisant dessécher ta hanche et enfler ton ventre;

22 et ces eaux qui apportent la malédiction entreront dans tes entrailles pour te faire enfler le ventre et pour faire dessécher ta hanche. Et la femme dira: Amen! amen!

23 — Et le sacrificateur écrira ces exécutions dans un livre, et les effacera avec les eaux amères.

24 Et il fera boire à la femme les eaux amères qui apportent la malédiction, et les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle, pour être amères.

25 Et le sacrificateur prendra, de la main de la femme, le gâteau¹ de jalousie, et tournoiera le gâteau devant l'Éternel, et le présentera à l'autel.

— ¹ *litt.*: offrande de gâteau.

26 Et le sacrificateur prendra de l'offrande de gâteau une poignée pour mémorial¹, et la fera fumer sur l'autel; et après, il fera boire les eaux à la femme.

— ¹ *litt.*: son mémorial, celui du gâteau.

27 Quand il lui aura fait boire les eaux, il arrivera que, si elle s'est rendue impure et qu'elle ait été infidèle à son mari, les eaux qui apportent la malédiction entreront en elle pour être amères, et son ventre enflera, et sa hanche se desséchera: et la femme sera une exécration au milieu de son peuple.

28 Et si la femme ne s'est pas rendue impure, mais qu'elle soit pure, alors elle sera quitte, et elle aura des enfants.

29 Telle est la loi de jalousie, quand une femme se sera détournée pour être avec un autre que son mari et se sera rendue impure,

30 ou si l'esprit de jalousie est venu sur un homme et qu'il soit jaloux de sa femme: il fera tenir la femme debout devant l'Éternel, et le sacrificateur lui appliquera toute cette loi;

31 l'homme sera exempt d'iniquité, et cette femme portera son iniquité.

*

Chapitre 6

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

2 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Si un homme ou une femme se consacre en faisant vœu de nazaréat¹, pour se séparer [afin d'être] à l'Éternel,

— ¹ *litt.*: de nazaréen.

3 il s'abstiendra¹ de vin et de boisson forte, il ne boira ni vinaigre de vin, ni vinaigre de boisson forte, et il ne boira d'aucune liqueur de raisins, et ne mangera point de raisins frais ou secs.

— ¹ *litt.*: se séparera.

4 Pendant tous les jours de son nazaréat¹, il ne mangera rien de ce qui est fait de la vigne², depuis les pépins jusqu'à la peau.

— ¹ séparation. — ² *litt.*: vigne à vin.

5 Pendant tous les jours du vœu de son nazaréat, le rasoir ne passera pas sur sa tête; jusqu'à l'accomplissement des jours pour lesquels il s'est séparé [pour être] à l'Éternel, il sera saint; il laissera croître les boucles des¹ cheveux de sa tête.

— ¹ *ou*: librement les.

6 Pendant tous les jours de sa consécration¹ à l'Éternel, il ne s'approchera d'aucune personne morte.

— ¹ *litt.*: séparation.

7 Il ne se rendra pas impur pour son père, ni pour sa mère, [ni] pour son frère, ni pour sa sœur, quand ils mourront; car le nazaréat de son Dieu est sur sa tête.

8 Pendant tous les jours de son nazaréat, il est consacré à l'Éternel.

9 Et si quelqu'un vient à mourir subitement auprès de lui, d'une manière imprévue, et qu'il ait rendu impure la tête de son nazaréat, il rasera sa tête au jour de sa purification; il la rasera le septième jour.

10 Et le huitième jour il apportera au sacrificateur deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, à l'entrée de la tente d'assignation.

11 Et le sacrificateur offrira l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste, et fera propitiation pour lui de ce qu'il a péché à l'occasion du mort; et il sanctifiera sa tête ce jour-là.

12 Et il consacra¹ à l'Éternel les jours de son nazaréat, et il amènera un agneau, âgé d'un an, en sacrifice pour le délit; et les premiers jours seront comptés pour rien, car il a rendu impur son nazaréat.

— ¹ *litt.*: sépara.

13 ▪ Et c'est ici la loi du nazaréen: au jour où les jours de son nazaréat seront accomplis, on le fera venir à l'entrée de la tente d'assignation;

14 et il présentera son offrande à l'Éternel, un agneau mâle, âgé d'un an, sans défaut, pour holocauste, et un agneau femelle, âgé d'un an, sans défaut, en sacrifice pour le péché, et un bélier sans défaut, pour sacrifice de prospérités;

15 et une corbeille de pains sans levain, des gâteaux de fleur de farine pétris à l'huile, et des galettes sans levain ointes d'huile, et leur offrande de gâteau et leurs libations.

16 Et le sacrificateur les présentera devant l'Éternel, et il offrira son sacrifice pour le péché, et son holocauste;

17 et il offrira le bélier en sacrifice de prospérités à l'Éternel, avec la corbeille des pains sans levain; et le sacrificateur offrira son offrande de gâteau et sa libation.

18 Et le nazaréen rasera, à l'entrée de la tente d'assignation, la tête de son nazaréat, et il prendra les cheveux de la tête de son nazaréat et les mettra sur le feu qui est sous le sacrifice de prospérités.

19 Et le sacrificateur prendra l'épaule cuite du bélier, et un gâteau sans levain de la corbeille, et une galette sans levain, et il les mettra sur les paumes des mains du nazaréen, après qu'il aura fait raser [les cheveux de] son nazaréat.

20 Et le sacrificateur les tournoiera en offrande tournoyée devant l'Éternel: c'est une chose sainte qui appartient au sacrificateur, avec la poitrine tournoyée, et avec l'épaule élevée. Et après cela le nazaréen boira du vin.

21 ▪ Telle est la loi du nazaréen qui se sera voué, [telle] son offrande à l'Éternel pour son nazaréat, outre ce que sa main aura pu atteindre; selon son vœu qu'il aura fait, ainsi il fera, suivant la loi de son nazaréat.

22 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

23 Parle à Aaron et à ses fils, disant: Vous bénirez ainsi les fils d'Israël, en leur disant:

24 L'Éternel te bénisse, et te garde!

25 L'Éternel fasse lever la lumière de sa face sur toi et use de grâce envers toi!

26 L'Éternel lève sa face sur toi et te donne la paix!

27 Et ils mettront mon nom sur les fils d'Israël; et moi, je les bénirai.

*

Chapitre 7

1 ▪ Et il arriva, le jour où Moïse eut achevé de dresser le tabernacle, et qu'il l'eut oint et sanctifié avec tous ses ustensiles, et l'autel avec tous ses ustensiles, et qu'il les eut oints et sanctifiés,
2 que les princes d'Israël, chefs de leurs maisons de pères, princes des tribus, qui avaient été préposés sur ceux qui furent dénombrés, présentèrent [leur offrande].
3 Ils amenèrent leur offrande devant l'Éternel: six chariots couverts et douze bœufs, un chariot pour deux princes, et un bœuf pour un [prince]; et ils les présentèrent devant le tabernacle.

4 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

5 Prends d'eux [ces choses], et elles seront employées au service de la tente d'assignation, et tu les donneras aux Lévites, à chacun en proportion de son service.

6 Et Moïse prit les chariots et les bœufs, et les donna aux Lévites.

7 Il donna deux chariots et quatre bœufs aux fils de Guershon, en proportion de leur service;

8 et il donna quatre chariots et huit bœufs aux fils de Merari, en proportion de leur service, — sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur.

9 Et il n'en donna pas aux fils de Kehath, car le service du lieu saint leur appartenait: ils portaient sur l'épaule.

10 ▪ Et les princes présentèrent [leur offrande pour] la dédicace de l'autel, le jour où il fut oint: les princes présentèrent leur offrande devant l'autel.

11 Et l'Éternel dit à Moïse: Ils présenteront, un prince un jour, et un prince l'autre jour, leur offrande pour la dédicace de l'autel.

12 ▪ Et celui qui présenta son offrande le premier jour, fut Nakhshon, fils d'Amminadab, de la tribu de Juda;

13 et son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

14 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;

15 un jeune taureau, un bélier, un agneau¹ âgé d'un an, pour l'holocauste;

— ¹ *ici, et dans tout ce chapitre: agneau mâle.*

16 un bouc, en sacrifice pour le péché;

17 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Nakhshon, fils d'Amminadab.

18 ▪ Le second jour, Nethaneël, fils de Tsuar, prince d'Issacar, présenta [son offrande].

19 Il présenta son offrande: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
20 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;
21 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
22 un bouc, en sacrifice pour le péché;
23 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Nethaneël, fils de Tsuar.

24 ▪ Le troisième jour, le prince des fils de Zabulon, Éliab, fils de Hélon.
25 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
26 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;
27 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
28 un bouc, en sacrifice pour le péché;
29 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliab, fils de Hélon.

30 ▪ Le quatrième jour, le prince des fils de Ruben, Élitsur, fils de Shedeur.
31 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
32 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;
33 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
34 un bouc, en sacrifice pour le péché;
35 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Élitsur, fils de Shedeur.

36 ▪ Le cinquième jour, le prince des fils de Siméon, Shelumiel, fils de Tsurishaddaï.
37 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
38 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;
39 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
40 un bouc, en sacrifice pour le péché;
41 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Shelumiel, fils de Tsurishaddaï.

42 ▪ Le sixième jour, le prince des fils de Gad, Éliasaph, fils de Dehuel.
43 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
44 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;
45 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
46 un bouc, en sacrifice pour le péché;

47 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Éliasaph, fils de Dehuel.

48 ▪ Le septième jour, le prince des fils d'Éphraïm, Élishama, fils d'Ammihud.

49 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

50 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;

51 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

52 un bouc, en sacrifice pour le péché;

53 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Élishama, fils d'Ammihud.

54 ▪ Le huitième jour, le prince des fils de Manassé, Gameliel, fils de Pedahsur.

55 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

56 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;

57 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

58 un bouc, en sacrifice pour le péché;

59 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Gameliel fils de Pedahsur.

60 ▪ Le neuvième jour, le prince des fils de Benjamin, Abidan, fils de Guidhoni.

61 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

62 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;

63 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

64 un bouc, en sacrifice pour le péché;

65 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Abidan, fils de Guidhoni.

66 ▪ Le dixième jour, le prince des fils de Dan, Akhiézer, fils d'Ammishaddaï.

67 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

68 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;

69 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;

70 un bouc, en sacrifice pour le péché;

71 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Akhiézer, fils d'Ammishaddaï.

72 ▪ Le onzième jour, le prince des fils d'Aser, Paghiel, fils d'Ocran.

73 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;

74 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;
75 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
76 un bouc, en sacrifice pour le péché;
77 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande de Paghiel, fils d'Ocran.

78 ▪ Le douzième jour, le prince des fils de Nephthali, Akhira, fils d'Énan.
79 Son offrande fut: un plat d'argent du poids de cent trente [sicles], un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine pétrie à l'huile, pour une offrande de gâteau;
80 une coupe d'or de dix [sicles], pleine d'encens;
81 un jeune taureau, un bélier, un agneau âgé d'un an, pour l'holocauste;
82 un bouc, en sacrifice pour le péché;
83 et, pour le sacrifice de prospérités, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux âgés d'un an. Telle fut l'offrande d'Akhira, fils d'Énan.

84 ▪ Telle fut, de la part des princes d'Israël, [l'offrande pour] la dédicace de l'autel, au jour où il fut oint: douze plats d'argent, douze bassins d'argent, douze coupes d'or;
85 chaque plat d'argent était de cent trente [sicles], et chaque bassin de soixante-dix: tout l'argent des vases fut de deux mille quatre cents [sicles], selon le sicle du sanctuaire.
86 Douze coupes d'or, pleines d'encens, chacune de dix [sicles], selon le sicle du sanctuaire: tout l'or des coupes, de cent vingt [sicles].
87 Tout le bétail pour l'holocauste fut: douze taureaux, douze béliers, douze agneaux âgés d'un an, et leurs offrandes de gâteau; et douze boucs, en sacrifice pour le péché.
88 Et tout le bétail pour le sacrifice de prospérités fut: vingt-quatre taureaux, soixante béliers, soixante boucs, soixante agneaux âgés d'un an. Telle fut [l'offrande pour] la dédicace de l'autel, après qu'il fut oint.

*

89 ▪ Et quand Moïse entra dans la tente d'assignation pour parler avec Lui, il entendait la voix qui lui parlait de dessus le propitiatoire qui était sur l'arche du témoignage, d'entre les deux chérubins; et il Lui parlait.

*

Chapitre 8

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:
2 Parle à Aaron et dis-lui: Quand tu allumeras¹ les lampes, les sept lampes éclaireront sur le devant, vis-à-vis du chandelier.
— ¹ voir Exode 25:37.
3 Et Aaron fit ainsi; il alluma les¹ lampes [pour éclairer] sur le devant, vis-à-vis du chandelier, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

— ¹ *litt.*: ses.

4 Et le chandelier était fait ainsi: il était d'or battu; depuis son pied jusqu'à ses fleurs, il était [d'or] battu. Selon la forme que l'Éternel avait montrée à Moïse, ainsi il avait fait le chandelier.

5 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

6 Prends les Lévites du milieu des fils d'Israël, et purifie-les.

7 Et tu leur feras ainsi pour les purifier: tu feras aspersion sur eux de l'eau de purification du péché; et ils feront passer le rasoir sur toute leur chair, et ils laveront leurs vêtements, et se purifieront.

8 Et ils prendront un jeune taureau, et son offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile; et tu prendras un second jeune taureau, pour sacrifice pour le péché.

9 Et tu feras approcher les Lévites devant la tente d'assignation, et tu réuniras toute l'assemblée des fils d'Israël;

10 et tu feras approcher les Lévites devant l'Éternel, et les fils d'Israël poseront leurs mains sur les Lévites;

11 et Aaron offrira¹ les Lévites en offrande tournoyée devant l'Éternel, de la part des fils d'Israël, et ils seront employés au service de l'Éternel.

— ¹ *litt.*: tournoiera.

12 Et les Lévites poseront leurs mains sur la tête des taureaux; et tu offriras l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste à l'Éternel, afin de faire propitiation pour les Lévites.

13 Et tu feras tenir les Lévites devant Aaron et devant ses fils, et tu les offriras¹ en offrande tournoyée à l'Éternel.

— ¹ *litt.*: tournoiera.

14 Et tu sépareras les Lévites du milieu des fils d'Israël, et les Lévites seront à moi.

15 — Après cela les Lévites viendront pour faire le service de la tente d'assignation, et tu les purifieras, et tu les offriras¹ en offrande tournoyée;

— ¹ *litt.*: tournoiera.

16 car ils me sont entièrement donnés du milieu des fils d'Israël: je les ai pris pour moi à la place de tous ceux qui ouvrent la matrice, de tous les premiers-nés d'entre les fils d'Israël.

17 Car tout premier-né parmi les fils d'Israël est à moi, tant les hommes que les bêtes; je me les suis sanctifiés le jour où je frappai tout premier-né dans le pays d'Égypte.

18 Et j'ai pris les Lévites à la place de tous les premiers-nés parmi les fils d'Israël.

19 Et j'ai donné les Lévites en don à Aaron et à ses fils, du milieu des fils d'Israël, pour s'employer au service des fils d'Israël à la tente d'assignation, et pour faire propitiation pour les fils d'Israël, afin qu'il n'y ait pas de plaie au milieu des fils d'Israël quand les fils d'Israël s'approcheraient du lieu saint.

20 — Et Moïse et Aaron, et toute l'assemblée des fils d'Israël, firent à l'égard des Lévites tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse touchant les Lévites; les fils d'Israël firent ainsi à leur égard.

21 Et les Lévites se purifièrent¹, et lavèrent leurs vêtements; et Aaron les offrit² en offrande tournoyée devant l'Éternel; et Aaron fit propitiation pour eux, pour les purifier.

— ¹ *proprement: se purifièrent du péché.* — ² *litt.: tournoya.*

22 Et après cela, les Lévites vinrent pour faire leur service à la tente d'assignation, devant Aaron et devant ses fils. Comme l'Éternel avait commandé à Moïse touchant les Lévites, ainsi on fit à leur égard.

23 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

24 C'est ici ce qui concerne les Lévites: Depuis l'âge de vingt-cinq ans et au-dessus, [le Lévite] entrera en service¹ pour être employé à la tente d'assignation;

— ¹ *comme 4:23.*

25 et depuis l'âge de cinquante ans, il se retirera du labeur du service, et ne servira plus;

26 et il s'emploiera avec ses frères à la tente d'assignation, pour garder ce qui doit être gardé, mais il ne fera pas de service. Tu feras ainsi à l'égard des Lévites touchant leurs charges.

*

Chapitre 9

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, dans le désert de Sinaï, le premier mois de la seconde année après leur sortie du pays d'Égypte¹, disant:

— ¹ *date: A.C. 1490.*

2 Que les fils d'Israël fassent aussi la Pâque au temps fixé.

3 Vous la ferez au temps fixé, le quatorzième jour de ce mois, entre les deux soirs; vous la ferez selon tous ses statuts et selon toutes ses ordonnances.

4 — Et Moïse dit aux fils d'Israël de faire la Pâque.

5 Et ils firent la Pâque, le premier [mois], le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, au désert de Sinaï: selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse, ainsi firent les fils d'Israël.

6 Et il y eut des hommes qui étaient impurs à cause du corps mort d'un homme, et qui ne pouvaient pas faire la Pâque ce jour-là; et ils se présentèrent ce jour-là devant Moïse et devant Aaron.

7 Et ces hommes lui dirent: Nous sommes impurs à cause du corps mort d'un homme; pourquoi serions-nous exclus de présenter l'offrande¹ de l'Éternel au temps fixé, au milieu des fils d'Israël?

— ¹ *hébreu: corban, chose présentée, voir Lévitique 1:2.*

8 Et Moïse leur dit: Tenez-vous là, et j'entendrai ce que l'Éternel commandera à votre égard.

9 Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

10 Parle aux fils d'Israël, en disant: Si un homme d'entre vous ou de votre postérité est impur à cause d'un corps mort, ou est en voyage au loin, il fera la Pâque à l'Éternel.

11 Ils la feront le second mois, le quatorzième jour, entre les deux soirs; ils la mangeront avec des pains sans levain et des herbes amères;

12 ils n'en laisseront rien jusqu'au matin et n'en casseront pas un os; ils la feront selon tous les statuts de la Pâque.

13 Mais l'homme qui est pur et qui n'est pas en voyage, qui s'abstient de faire la Pâque, cette âme sera retranchée de ses peuples; car il n'a pas présenté l'offrande de l'Éternel au temps fixé: cet homme portera son péché.

14 Et si un étranger séjourne chez vous, et veut faire la Pâque à l'Éternel, il la fera ainsi, selon le statut de la Pâque et selon son ordonnance. Il y aura un même statut pour vous, tant pour l'étranger que pour l'Israélite de naissance¹.

— ¹ voir note à Exode 12:19.

*

15 ▪ Et le jour que le tabernacle fut dressé, la nuée couvrit le tabernacle de la tente du témoignage, et elle était le soir sur le tabernacle comme l'apparence du feu, jusqu'au matin.

16 Il en fut ainsi continuellement: la nuée le couvrait, et la nuit, elle avait l'apparence du feu.

17 Et selon que la nuée se levait de dessus la tente, après cela les fils d'Israël partaient; et au lieu où la nuée demeurait, là les fils d'Israël campaient.

18 Au commandement de l'Éternel, les fils d'Israël partaient, et au commandement de l'Éternel, ils campaient; pendant tous les jours que la nuée demeurait sur le tabernacle, ils campaient.

19 Et si la nuée prolongeait sa demeure sur le tabernacle plusieurs jours, alors les fils d'Israël gardaient ce que l'Éternel leur avait donné à garder, et ne partaient pas.

20 Et s'il arrivait que la nuée fût sur le tabernacle peu de jours, ils campaient au commandement de l'Éternel, et au commandement de l'Éternel, ils partaient.

21 Et s'il arrivait que la nuée y fût depuis le soir jusqu'au matin, et que la nuée se levât au matin, alors ils partaient; ou si, après un jour et une nuit, la nuée¹ se levait, ils partaient;

— ¹ selon d'autres: que ce fût de jour ou de nuit, quand la nuée.

22 ou si la nuée prolongeait sa demeure pendant deux jours, ou un mois, ou [beaucoup] de jours¹ sur le tabernacle, pour y demeurer, les fils d'Israël campaient et ne partaient pas; mais quand elle se levait, ils partaient.

— ¹ ailleurs aussi: un an.

23 Au commandement de l'Éternel ils campaient, et au commandement de l'Éternel ils partaient; ils gardaient ce que l'Éternel leur avait donné à garder, selon le commandement de l'Éternel par Moïse.

*

Chapitre 10

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

2 Fais-toi deux trompettes; tu les feras d'argent battu; et elles te serviront pour la convocation de l'assemblée, et pour le départ des camps.

3 Et lorsqu'on en sonnera, toute l'assemblée s'assemblera vers toi, à l'entrée de la tente d'assignation.

4 Et si l'on sonne d'une seule, alors les princes, les chefs des milliers d'Israël, s'assembleront vers toi.

5 Et quand vous sonnerez avec éclat, les camps qui sont campés à l'orient partiront.

6 Et quand vous sonnerez avec éclat une seconde fois, les camps qui sont campés au midi partiront; on sonnera avec éclat pour leurs départs.

7 Et quand on réunira la congrégation, vous sonnerez, mais non pas avec éclat.

8 Les fils d'Aaron, les sacrificateurs, sonneront des trompettes; et elles seront pour vous un statut perpétuel en vos générations.

9 Et quand, dans votre pays, vous irez à la guerre contre l'ennemi qui vous presse, alors vous sonnerez des trompettes avec éclat, et vous serez rappelés en mémoire devant l'Éternel, votre Dieu, et vous serez délivrés de vos ennemis.

10 Et dans vos jours de joie, et dans vos jours solennels, et au commencement de vos mois, vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes, et sur vos sacrifices de prospérités, et elles seront un mémorial pour vous devant votre Dieu. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.

*

11 ▪ Et il arriva, en la seconde année, au second mois, le vingtième [jour] du mois, que la nuée se leva de dessus le tabernacle du témoignage.¹

— ¹ date: A.C. 1490.

12 Et les fils d'Israël partirent du désert de Sinaï, selon leur ordre de départ, et la nuée demeura dans le désert de Paran.

13 Et ils partirent, pour la première fois, selon le commandement de l'Éternel par Moïse.

14 La bannière du camp des fils de Juda partit la première, selon leurs armées; et son armée était sous Nakhshon, fils d'Amminadab;

15 et l'armée de la tribu des fils d'Issacar était sous Nethaneël, fils de Tsuar;

16 et l'armée de la tribu des fils de Zabulon était sous Éliab, fils de Hélon.

17 Et le tabernacle fut démonté; puis les fils de Guershon et les fils de Merari partirent, portant le tabernacle.

18 Et la bannière du camp de Ruben partit, selon leurs armées; et son armée était sous Élitour, fils de Shedeur;

19 et l'armée de la tribu des fils de Siméon était sous Shelumiel, fils de Tsurishaddaï;

20 et l'armée de la tribu des fils de Gad était sous Éliasaph, fils de Dehuel.

21 Puis les Kehathites partirent, portant le sanctuaire; et on dressa le tabernacle, en attendant leur arrivée.

22 Et la bannière du camp des fils d'Éphraïm partit, selon leurs armées; et son armée était sous Élishama, fils d'Ammihud;

23 et l'armée de la tribu des fils de Manassé était sous Gameliel, fils de Pedahsur;

24 et l'armée de la tribu des fils de Benjamin était sous Abidan, fils de Guidhoni.

25 Et la bannière du camp des fils de Dan partit, à l'arrière-garde de tous les camps, selon leurs armées; et son armée était sous Akhiézer, fils d'Ammishaddaï;

26 et l'armée de la tribu des fils d'Aser était sous Paghiel, fils d'Ocran;
27 et l'armée de la tribu des fils de Nephthali était sous Akhira, fils d'Énan.
28 Tel fut l'ordre de marche des fils d'Israël, selon leurs armées; et ils partirent.

29 ▪ Et Moïse dit à Hobab, fils de Rehuel, Madianite, beau-père de Moïse: Nous partons pour le lieu dont l'Éternel a dit: Je vous le donnerai. Viens avec nous, et nous te ferons du bien; car l'Éternel a dit du bien à l'égard d'Israël.

30 Et il lui dit: Je n'irai pas; mais je m'en irai dans mon pays, et vers ma parenté¹.
— ¹ *ou: le lieu de ma naissance.*

31 Et [Moïse] dit: Je te prie, ne nous laisse pas, parce que tu connais les lieux où nous aurons à camper dans le désert; et tu nous serviras d'yeux.

32 Et il arrivera, si tu viens avec nous, que le bien que l'Éternel veut nous faire nous te le ferons.

33 ▪ Et ils partirent de la montagne de l'Éternel, le chemin de trois jours; et l'arche de l'alliance de l'Éternel alla devant eux, le chemin de trois jours, pour leur chercher un lieu de repos.

34 Et la nuée de l'Éternel était sur eux de jour, quand ils partaient de leur campement.

35 Et il arrivait qu'au départ de l'arche, Moïse disait: Lève-toi, Éternel! et que tes ennemis soient dispersés, et que ceux qui te haïssent s'enfuient devant toi!

36 Et quand elle se reposait, il disait: Reviens, Éternel, aux dix mille milliers d'Israël!

*

Chapitre 11

1 ▪ Et il arriva que comme le peuple se plaignait, cela fut mauvais aux oreilles de l'Éternel¹; et l'Éternel l'entendit, et sa colère s'embrasa, et le feu de l'Éternel brûla parmi eux, et dévora au bout du camp.

— ¹ *ou: que le peuple était, aux oreilles de l'Éternel, comme des gens qui se plaignaient d'un mal.*

2 Et le peuple cria à Moïse, et Moïse pria l'Éternel, et le feu s'éteignit.

3 Et on appela le nom de ce lieu Tabhéra¹, parce que le feu de l'Éternel avait brûlé parmi eux.

— ¹ *incendie.*

*

4 ▪ Et le ramassis [de peuple] qui était au milieu d'eux s'éprit de convoitise, et les fils d'Israël aussi se mirent encore à pleurer, et dirent: Qui nous fera manger de la chair?

5 Il nous souvient du poisson que nous mangions en Égypte pour rien, des concombres, et des melons, et des poireaux, et des oignons, et de l'ail;

6 et maintenant notre âme est asséchée; il n'y a rien, si ce n'est cette manne devant nos yeux.

7 — Et la manne était comme la graine de coriandre, et son apparence comme l'apparence du bdellium.

8 Le peuple se dispersait et la ramassait; et ils la broyaient sous la meule ou la pilaient dans le mortier; et ils la cuisaient dans des pots, et en faisaient des gâteaux; et son goût était comme le goût d'un gâteau à l'huile¹.

— ¹ *quelques-uns: le goût d'huile fraîche.*

9 Et quand la rosée descendait la nuit sur le camp la manne descendait dessus.

10 ▪ Et Moïse entendit le peuple pleurant, selon ses familles, chacun à l'entrée de sa tente; et la colère de l'Éternel s'embrasa extrêmement, et cela fut mauvais aux yeux de Moïse.

11 Et Moïse dit à l'Éternel: Pourquoi as-tu fait ce mal à ton serviteur? et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux, que tu aies mis sur moi le fardeau de tout ce peuple?

12 Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple? Est-ce moi qui l'ai enfanté, pour que tu me dises: Porte-le dans ton sein, comme le nourricier porte l'enfant qui tette, jusqu'au pays que tu as promis par serment à ses pères?

13 D'où aurais-je de la chair pour en donner à tout ce peuple? car ils pleurent après moi, disant: Donne-nous de la chair, afin que nous en mangions.

14 Je ne puis, moi seul, porter tout ce peuple, car il est trop pesant pour moi.

15 Et si tu agis ainsi avec moi, tue-moi donc, je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, et que je ne voie pas mon malheur.

16 Et l'Éternel dit à Moïse: Assemble-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que tu sais être les anciens du peuple et ses magistrats¹, et amène-les à la tente d'assignation, et ils se tiendront là avec toi.

— ¹ *ailleurs: commissaires, officiers.*

17 Et je descendrai, et je parlerai là avec toi, et j'ôterai de l'Esprit qui est sur toi, et je le mettrai sur eux, afin qu'ils portent avec toi le fardeau du peuple, et que tu ne le portes pas toi seul.

18 Et tu diras au peuple: Sanctifiez-vous pour demain, et vous mangerez de la chair; car vous avez pleuré aux oreilles de l'Éternel, disant: Qui nous fera manger de la chair? car nous étions bien en Égypte! Et l'Éternel vous donnera de la chair, et vous en mangerez.

19 Vous n'en mangerez pas un jour, ni deux jours, ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours, [mais] jusqu'à un mois entier,

20 jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines et que vous l'ayez en dégoût; parce que vous avez méprisé l'Éternel qui est au milieu de vous, et que vous avez pleuré devant lui, disant: Pourquoi sommes-nous donc sortis d'Égypte?

21 Et Moïse dit: Il y a six cent mille hommes de pied dans ce peuple au milieu duquel je suis, et tu as dit: Je leur donnerai de la chair, et ils en mangeront un mois entier.

22 Leur égorgera-t-on du menu et du gros bétail, afin qu'il y en ait assez pour eux? ou assemblera-t-on tous les poissons de la mer pour eux, afin qu'il y en ait assez pour eux?

23 Et l'Éternel dit à Moïse: La main de l'Éternel est-elle devenue courte? Tu verras maintenant si ce que j'ai dit t'arrivera ou non.

24 ▪ Et Moïse sortit, et dit au peuple les paroles de l'Éternel; et il assembla soixante-dix hommes des anciens du peuple, et les fit se tenir tout autour de la tente.

25 Et l'Éternel descendit dans la nuée, et lui parla; et il ôta de l'Esprit qui était sur lui, et le mit sur les soixante-dix anciens. Et il arriva qu'aussitôt que l'Esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent, mais ils ne continuèrent pas.

26 Et il était demeuré deux hommes dans le camp; le nom de l'un était Eldad, et le nom du second, Médad; et l'Esprit reposa sur eux; et ils étaient de ceux qui avaient été inscrits, mais ils n'étaient pas sortis vers la tente, et ils prophétisèrent dans le camp.

27 Et un jeune homme courut et rapporta cela à Moïse, disant: Eldad et Médad prophétisent dans le camp.

28 Et Josué, fils de Nun, qui servait Moïse, l'un de ses jeunes gens¹, répondit et dit: Mon seigneur Moïse, empêche-les.

— ¹ *ou: de ses hommes d'élite.*

29 Et Moïse lui dit: Es-tu jaloux pour moi? Ah! que plutôt tout le peuple de l'Éternel fût prophète; que l'Éternel mît son Esprit sur eux!

30 ▪ Et Moïse revint dans le camp, lui et les anciens d'Israël.

31 Et il se leva, de par l'Éternel, un vent qui fit venir de la mer¹ des cailles, et les jeta sur le camp, environ une journée de chemin en deçà, et environ une journée de chemin en delà, tout autour du camp, et environ deux coudées sur la surface de la terre.

— ¹ *ou: de l'ouest.*

32 Et le peuple se leva tout ce jour-là, et toute la nuit, et tout le jour du lendemain, et amassa des cailles: celui qui en avait amassé le moins, en avait amassé dix khomers; et ils les étendirent pour eux tout autour du camp.

33 — La chair était encore entre leurs dents, avant qu'elle fût mâchée, que la colère de l'Éternel s'embrasa contre le peuple, et que l'Éternel frappa le peuple d'un fort grand coup.

34 Et on appela le nom de ce lieu-là Kibroth-Hattaava¹, parce qu'on y enterra le peuple qui avait convoité.

— ¹ *sépulcres de la convoitise.*

35 De Kibroth-Hattaava le peuple partit pour Hatséroth, et ils furent à Hatséroth.

*

Chapitre 12

1 ▪ Et Marie¹ et Aaron parlèrent contre Moïse à l'occasion de la femme éthiopienne² qu'il avait prise, car il avait pris une femme éthiopienne.

— ¹ *hébreu: Miriam.* — ² *ou: cushite.*

2 Et ils dirent: L'Éternel n'a-t-il parlé que par¹ Moïse seulement? N'a-t-il pas parlé aussi par nous? Et l'Éternel l'entendit.

— ¹ *ou: à.*

3 Et cet homme, Moïse, était très doux¹, plus que tous les hommes qui étaient sur la face de la terre.

— ¹ ou: humble.

4 Et soudain l'Éternel dit à Moïse, et à Aaron et à Marie: Sortez, vous trois, vers la tente d'assignation. Et ils sortirent eux trois.

5 Et l'Éternel descendit dans la colonne de nuée, et se tint à l'entrée de la tente; et il appela Aaron et Marie, et ils sortirent eux deux.

6 Et il dit: Écoutez mes paroles: S'il y a un prophète parmi vous, moi l'Éternel, je me ferai connaître à lui en vision, je lui parlerai en songe.

7 Il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui¹ est fidèle dans toute ma maison;

— ¹ ou: lui.

8 je parle avec lui bouche à bouche, et [en me révélant] clairement, et non en énigmes; et il voit la ressemblance de l'Éternel. Et pourquoi n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur, contre Moïse?

9 Et la colère de l'Éternel s'embrasa contre eux, et il s'en alla;

10 et la nuée se retira de dessus la tente: et voici, Marie était lépreuse, comme la neige; et Aaron se tourna vers Marie, et voici, elle était lépreuse.

11 — Et Aaron dit à Moïse: Ah, mon seigneur! ne mets pas, je te prie, sur nous, ce péché par lequel nous avons agi follement et par lequel nous avons péché.

12 Je te prie, qu'elle ne soit pas comme un [enfant] mort, dont la chair est à demi consumée quand il sort du ventre de sa mère.

13 Et Moïse cria à l'Éternel, disant: O *Dieu! je te prie, guéris-la, je te prie.

14 Et l'Éternel dit à Moïse: Si son père lui eût craché au visage, ne serait-elle pas pendant sept jours dans la honte? Qu'elle soit exclue¹, sept jours, hors du camp, et après, qu'elle y soit recueillie.

— ¹ ou: enfermée

15 Et Marie demeura exclue hors du camp sept jours; et le peuple ne partit pas jusqu'à ce que Marie eût été recueillie.

*

Chapitre 13

1 ▪ Et après, le peuple partit de Hatséroth, et il campa au désert de Paran.

2 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

3 Envoie des hommes, et ils reconnaîtront le pays de Canaan, que je donne aux fils d'Israël; vous enverrez un homme pour chaque tribu de ses pères, tous des princes parmi eux.

4 Et Moïse les envoya du désert de Paran, selon le commandement de l'Éternel. Tous ces hommes étaient des chefs des fils d'Israël.

5 ▪ Et ce sont ici leurs noms: pour la tribu de Ruben, Shammua, fils de Zaccur;

6 pour la tribu de Siméon, Shaphath, fils de Hori;

7 pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné;

8 pour la tribu d'Issacar, Jighal, fils de Joseph;

9 pour la tribu d'Éphraïm, Osée, fils de Nun;

10 pour la tribu de Benjamin, Palti, fils de Raphu;

11 pour la tribu de Zabulon, Gaddiel, fils de Sodi;
12 pour la tribu de Joseph, pour la tribu de Manassé, Gaddi, fils de Susi;
13 pour la tribu de Dan, Ammiel, fils de Guemalli;
14 pour la tribu d'Aser, Sethur, fils de Micaël;
15 pour la tribu de Nephthali, Nakhbi, fils de Vophsi;
16 pour la tribu de Gad, Gueuël, fils de Maki.
17 — Ce sont là les noms des hommes que Moïse envoya pour reconnaître le pays. Et Moïse appela Osée¹, fils de Nun, Josué².

— ¹ *hébreu*: Hoshéa, délivrance. — ² *hébreu*: Jehoshua, l'Éternel [est] sauveur.

18 ▪ Et Moïse les envoya pour reconnaître le pays de Canaan, et leur dit: Montez de ce côté, par le midi; et vous monterez [dans] la montagne;
19 et vous verrez le pays, ce qu'il est, et le peuple qui l'habite; s'il est fort ou faible, s'il est en petit nombre ou en grand nombre;
20 et quel est le pays où il habite, s'il est bon ou mauvais; et quelles sont les villes dans lesquelles il habite, si c'est dans des camps ou dans des villes murées;
21 et quel est le pays, s'il est gras ou maigre, s'il y a des arbres ou s'il n'y en a pas. Ayez bon courage, et prenez du fruit du pays. Or c'était le temps des premiers raisins.

22 ▪ Et ils montèrent et reconnurent le pays, depuis le désert de Tsin jusqu'à Rehob, quand on vient à¹ Hamath.

— ¹ *ou*: à l'entrée de.

23 Et ils montèrent par le midi, et vinrent jusqu'à Hébron; et là étaient Akhiman, Shéshaï et Thalmaï, enfants d'Anak. Et Hébron avait été bâtie sept ans avant Tsoan d'Égypte.

24 Et ils vinrent jusqu'au torrent¹ d'Eshcol, et coupèrent de là un sarment avec une grappe de raisin; et ils le portèrent à deux au moyen d'une perche, et des grenades et des figes.

— ¹ *ou*: vallée.

25 On appela ce lieu-là torrent d'Eshcol¹, à cause de la grappe que les fils d'Israël y coupèrent.

— ¹ *grappe*.

26 Et ils revinrent de la reconnaissance du pays au bout de quarante jours.

27 ▪ Et ils allèrent, et arrivèrent auprès de Moïse et d'Aaron, et de toute l'assemblée des fils d'Israël, au désert de Paran, à Kadès; et ils leur rendirent compte, ainsi qu'à toute l'assemblée, et leur montrèrent le fruit du pays.

28 Et ils racontèrent à Moïse¹, et dirent: Nous sommes allés dans le pays où tu nous as envoyés; et vraiment il est ruisselant de lait et de miel, et en voici le fruit.

— ¹ *litt.*: à lui.

29 Seulement, le peuple qui habite dans le pays est fort, et les villes sont fortifiées, très grandes; et nous y avons vu aussi les enfants d'Anak.

30 Amalek habite le pays du midi; et le Héthien, le Jébusien et l'Amoréen habitent la montagne; et le Cananéen habite le long de la mer et sur le rivage du Jourdain.

31 Et Caleb fit taire le peuple devant Moïse, et dit: Montons hardiment et prenons possession du [pays], car nous sommes bien capables de le faire.

32 Mais les hommes qui étaient montés avec lui, dirent: Nous ne sommes pas capables de monter contre ce peuple, car il est plus fort que nous.

33 Et ils décrièrent devant les fils d'Israël le pays qu'ils avaient reconnu, disant: Le pays par lequel nous avons passé pour le reconnaître est un pays qui dévore ses habitants, et tout le peuple que nous y avons vu est de¹ haute stature.

— ¹ *litt.*: des hommes de.

34 Et nous y avons vu les géants, fils d'Anak, qui est [de la race] des géants; et nous étions à nos yeux comme des sauterelles, et nous étions de même à leurs yeux.

*

Chapitre 14

1 ▪ Et toute l'assemblée éleva sa voix, et jeta des cris, et le peuple pleura cette nuit-là.

2 Et tous les fils d'Israël murmurèrent contre Moïse et contre Aaron; et toute l'assemblée leur dit: Oh! si nous étions morts dans le pays d'Égypte! Ou si nous étions morts dans ce désert!

3 Et pourquoi l'Éternel nous fait-il venir dans ce pays, pour y tomber par l'épée, pour que nos femmes et nos petits enfants deviennent une proie? Ne serait-il pas bon pour nous de retourner en Égypte?

4 Et ils se dirent l'un à l'autre: Établissons un chef, et retournons en Égypte.

5 Et Moïse et Aaron tombèrent sur leurs faces devant toute la congrégation de l'assemblée des fils d'Israël.

6 ▪ Et Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, qui étaient d'entre ceux qui avaient reconnu le pays, déchirèrent leurs vêtements,

7 et parlèrent à toute l'assemblée des fils d'Israël, disant: Le pays par lequel nous avons passé pour le reconnaître est un très bon¹ pays.

— ¹ *hébreu*: très très bon.

8 Si l'Éternel prend plaisir en nous, il nous fera entrer dans ce pays-là et nous le donnera, un pays qui ruisselle de lait et de miel.

9 Seulement, ne vous rebellez pas contre l'Éternel; et ne craignez pas le peuple du pays, car ils seront notre pain: leur protection¹ s'est retirée de dessus eux, et l'Éternel est avec nous; ne les craignez pas.

— ¹ *litt.*: ombrage.

10 Et toute l'assemblée parla de les lapider avec des pierres. Et la gloire de l'Éternel apparut à tous les fils d'Israël à la tente d'assignation.

11 ▪ Et l'Éternel dit à Moïse: Jusques à quand ce peuple-ci me méprisera-t-il et jusques à quand ne me croira-t-il pas¹, après tous les signes que j'ai faits au milieu de lui?

— ¹ *ou*: ne se fierait-il pas à moi.

12 Je le frapperai de peste, et je le détruirai¹; et je ferai de toi une nation plus grande et plus forte que lui.

— ¹ *ailleurs*: déposséder.

13 Et Moïse dit à l'Éternel: Mais les Égyptiens en entendront parler (car par ta force tu as fait monter ce peuple du milieu d'eux),
14 et ils [le] diront aux habitants de ce pays, qui ont entendu que toi, Éternel, tu étais au milieu de ce peuple, que toi, Éternel, tu te faisais voir face à face, et que ta nuée se tenait sur eux, et que tu marchais devant eux dans une colonne de nuée, le jour, et dans une colonne de feu, la nuit.
15 Si tu fais périr ce peuple comme un seul homme, les nations qui ont entendu parler de toi, parleront, disant:
16 Parce que l'Éternel ne pouvait pas faire entrer ce peuple dans le pays qu'il leur avait promis par serment, il les a tués dans le désert.
17 Et maintenant, je te prie, que la puissance du Seigneur soit magnifiée, comme tu as parlé, disant:
18 L'Éternel est lent à la colère, et grand en bonté, pardonnant l'iniquité et la transgression, et qui ne tient nullement [celui qui en est coupable] pour innocent, qui visite l'iniquité des pères sur les fils, sur la troisième et sur la quatrième [génération].
19 Pardonne, je te prie, l'iniquité de ce peuple, selon la grandeur de ta bonté, et comme tu as pardonné à ce peuple depuis l'Égypte jusqu'ici.
20 Et l'Éternel dit: J'ai pardonné selon ta parole.
21 Mais, aussi vrai que je suis vivant, toute la terre sera remplie de la gloire de l'Éternel!
22 Car tous ces hommes qui ont vu ma gloire, et mes signes, que j'ai faits en Égypte et dans le désert, et qui m'ont tenté ces dix fois, et qui n'ont pas écouté ma voix;...
23 s'ils voient le pays que j'avais promis par serment à leurs pères! Aucun de ceux qui m'ont méprisé ne le verra.
24 Mais mon serviteur Caleb, parce qu'il a été animé d'un autre esprit et qu'il m'a pleinement suivi, je l'introduirai dans le pays où il est entré, et sa semence le possédera.
25 Or l'Amalékite et le Cananéen habitent dans la vallée: demain tournez-vous, et partez pour le désert, vous dirigeant vers la mer Rouge.

26 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant:
27 Jusques à quand [supporterai-je] cette méchante assemblée qui murmure contre moi? J'ai entendu les murmures des fils d'Israël, qu'ils murmurent contre moi.
28 Dis-leur: Je suis vivant, dit l'Éternel, si je ne vous fais comme vous avez parlé à mes oreilles ...!
29 Vos cadavres tomberont dans ce désert. Et tous ceux d'entre vous qui ont été dénombrés, selon tout le compte qui a été fait de vous, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, vous qui avez murmuré contre moi, ...
30 si vous entrez dans le pays touchant lequel j'ai levé ma main pour vous y faire habiter, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun!
31 Mais vos petits enfants, dont vous avez dit qu'ils seraient une proie, je les ferai entrer, et ils connaîtront le pays que vous avez méprisé.
32 Et quant à vous, vos cadavres tomberont dans ce désert.

33 Et vos fils seront paissant dans le désert quarante ans, et ils porteront [la peine de] vos prostitutions, jusqu'à ce que vos cadavres soient consumés dans le désert.

34 Selon le nombre des jours que vous avez mis à reconnaître le pays, quarante jours, un jour pour une année, vous porterez vos iniquités quarante ans, et vous connaîtrez ce que c'est que je me sois détourné de vous.

35 Moi, l'Éternel, j'ai parlé; si je ne fais ceci à toute cette méchante assemblée qui s'est assemblée contre moi! Ils seront consumés dans ce désert, et ils y mourront.

36 ▪ Et les hommes que Moïse avait envoyés pour reconnaître le pays, et qui revinrent et firent murmurer contre lui toute l'assemblée en décrivant le pays, 37 ces hommes qui avaient décrié le pays, moururent de plaie devant l'Éternel. 38 Mais d'entre les hommes qui étaient allés pour reconnaître le pays, Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, [seuls] vécurent.

39 ▪ Et Moïse dit ces choses à tous les fils d'Israël, et le peuple mena très grand deuil.

40 Et ils se levèrent de bon matin et montèrent sur le sommet de la montagne, disant: Nous voici; nous monterons au lieu dont l'Éternel a parlé; car nous avons péché.

41 Et Moïse dit: Pourquoi transgressez-vous ainsi le commandement de l'Éternel? Cela ne réussira point.

42 Ne montez pas, car l'Éternel n'est pas au milieu de vous, afin que vous ne soyez pas battus devant vos ennemis;

43 car l'Amalékite et le Cananéen sont là devant vous, et vous tomberez par l'épée; car, parce que vous vous êtes détournés de¹ l'Éternel, l'Éternel ne sera pas avec vous.

— ¹ *litt.*: d'après.

44 Toutefois ils s'obstinèrent¹ à monter sur le sommet de la montagne; mais l'arche de l'alliance de l'Éternel et Moïse ne bougèrent pas du milieu du camp.

— ¹ *litt.*: s'élevèrent présomptueusement.

45 Et les Amalékites et les Cananéens qui habitaient cette montagne-là, descendirent, et les battirent, et les taillèrent en pièces jusqu'à Horma¹.

— ¹ *entière destruction.*

*

Chapitre 15

1 ▪ Et l'Éternel. parla à Moïse, disant:

2 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays de votre habitation, que je vous donne,

3 et que vous offrirez un sacrifice par feu à l'Éternel, un holocauste, ou un sacrifice pour s'acquitter d'un vœu, ou un sacrifice volontaire, ou dans vos jours solennels, pour offrir une odeur agréable à l'Éternel, de gros ou de menu bétail,

4 alors celui qui présentera son offrande¹ à l'Éternel, présentera une offrande de gâteau d'un dixième de fleur de farine pétrie avec le quart d'un hin d'huile;

— ¹ *hébreu*: corban.

5 et tu offriras le quart d'un hin de vin pour la libation, sur l'holocauste ou le sacrifice, pour un agneau.

6 Et pour un bélier, tu offriras comme offrande de gâteau deux dixièmes de fleur de farine pétrie avec le tiers d'un hin d'huile,

7 et le tiers d'un hin de vin pour la libation; tu le présenteras comme odeur agréable à l'Éternel.

8 Et si tu offres un jeune taureau¹ comme holocauste, ou comme sacrifice pour t'acquitter d'un vœu, ou comme sacrifice de prospérités à l'Éternel,

— ¹ *ou*: un veau.

9 on présentera avec le jeune taureau¹, comme offrande de gâteau, trois dixièmes de fleur de farine pétrie avec un demi-hin d'huile;

— ¹ *ou*: un veau.

10 et tu présenteras un demi-hin de vin pour la libation, en sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

11 On en fera ainsi pour un taureau, ou pour un bélier, ou pour un agneau, ou pour un chevreau,

12 selon le nombre que vous en offrirez; vous en ferez ainsi pour chacun, selon leur nombre.

13 Tous les Israélites de naissance¹ feront ces choses ainsi, en présentant un sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

— ¹ *litt.*: les indigènes.

14 ▪ Et si un étranger séjourne parmi vous, ou si quelqu'un est au milieu de vous en vos générations, et qu'il offre un sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel, — comme vous faites, ainsi il fera.

15 Pour ce qui est de la congrégation, il y aura un même statut pour vous et pour l'étranger en séjour, un statut perpétuel en vos générations; comme vous, ainsi sera l'étranger devant l'Éternel.

16 Il y aura une même loi et une même ordonnance pour vous et pour l'étranger qui séjourne parmi vous.

17 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

18 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays où je vous fais entrer,

19 et que¹ vous mangerez du pain du pays, vous en offrirez à l'Éternel une offrande élevée;

— ¹ *litt.*: alors il arrivera que, quand.

20 vous offrirez les prémices de votre pâte, une galette, en offrande élevée; comme l'offrande élevée de l'aire, ainsi vous l'offrirez.

21 Vous donnerez, en vos générations, à l'Éternel, une offrande élevée des prémices de votre pâte.

22 ▪ Et lorsque vous aurez péché par erreur, et que vous n'aurez pas fait tous ces commandements que l'Éternel a dits à Moïse,

23 tout ce que l'Éternel vous a commandé par Moïse, depuis le jour que l'Éternel a donné ses commandements, et dans la suite en vos générations,

24 s'il arrive que la chose a été faite par erreur, loin des yeux de l'assemblée, alors toute l'assemblée offrira un jeune taureau en holocauste, en odeur agréable à l'Éternel, et son offrande de gâteau et sa libation, selon l'ordonnance, et un bouc en sacrifice pour le péché.

25 Et le sacrificateur fera propitiation pour toute l'assemblée des fils d'Israël, et il leur sera pardonné, car c'est une chose arrivée par erreur, et ils ont amené devant l'Éternel leur offrande, un sacrifice par feu à l'Éternel, et le sacrifice pour leur péché, à cause de leur erreur.

26 Et il sera pardonné à toute l'assemblée des fils d'Israël et à l'étranger qui séjourne parmi eux, car [cela est arrivé] à tout le peuple par erreur.

27 ▪ Et si une âme pèche par erreur, elle présentera une chèvre âgée d'un an pour sacrifice pour le péché.

28 Et le sacrificateur fera propitiation pour l'âme qui aura péché par erreur, quand elle aura péché par erreur devant l'Éternel, afin de faire propitiation pour elle, et il lui sera pardonné.

29 Il y aura une même loi pour vous quant à celui qui a agi par erreur, tant pour celui qui est né dans le pays parmi les fils d'Israël, que pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux.

30 Mais l'âme qui aura péché par fierté¹, tant l'Israélite de naissance² que l'étranger, elle a outragé l'Éternel: cette âme sera retranchée du milieu de son peuple,

— ¹ *litt.*: qui agira à main levée. — ² *litt.*: les indigènes.

31 car elle a méprisé la parole de l'Éternel, et elle a enfreint son commandement: cette âme sera certainement retranchée; son iniquité est sur elle.

32 Et comme les fils d'Israël étaient au désert, ils trouvèrent un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat.

33 Et ceux qui le trouvèrent ramassant du bois, l'amènèrent à Moïse et à Aaron, et à toute l'assemblée.

34 Et on le mit sous garde, car ce qu'on devait lui faire n'avait pas été clairement indiqué.

35 — Et l'Éternel dit à Moïse: L'homme sera mis à mort; que toute l'assemblée le lapide avec des pierres hors du camp.

36 Et toute l'assemblée le mena hors du camp, et ils le lapidèrent avec des pierres, et il mourut, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

37 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

38 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur qu'ils se fassent, en leurs générations, une houpe¹ aux coins de leurs vêtements, et qu'ils mettent à la houpe du coin un cordon de bleu.

— ¹ *ou*: frange.

39 Et elle sera pour vous une houpe¹; et vous la verrez, et il vous souviendra de tous les commandements de l'Éternel, afin que vous les fassiez, et que vous ne recherchiez pas [les pensées de] votre cœur, ni [les désirs de] vos yeux, après lesquels vous vous prostituez;

— ¹ *ou*: une fleur, qui attire l'attention.

40 afin que vous vous souveniez de tous mes commandements, et que vous les fassiez, et que vous soyez saints, [consacrés] à votre Dieu.

41 Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte pour être votre Dieu. Moi, je suis l'Éternel, votre Dieu.

*

Chapitre 16

1 ▪ Et Coré¹, fils de Jitsehar, fils de Kehath, fils de Lévi, s'éleva dans son esprit, et Dathan et Abiram, fils d'Éliab, et On, fils de Péleth, [qui étaient] fils de Ruben;
— ¹ hébreu: Korakh.

2 et ils se levèrent devant Moïse, avec deux cent cinquante hommes des fils d'Israël, princes de l'assemblée, [hommes] appelés au conseil, des hommes de renom.

3 Et ils s'attroupèrent contre Moïse et contre Aaron, et leur dirent: C'en est assez! car toute l'assemblée, eux tous sont saints, et l'Éternel est au milieu d'eux; et pourquoi vous élevez-vous au-dessus de la congrégation de l'Éternel?

4 Et Moïse l'entendit, et tomba sur sa face;

5 et il parla à Coré et à toute son assemblée, disant: Demain, l'Éternel fera connaître qui est à lui, et qui est saint, et il le fera approcher de lui; et celui qu'il a choisi, il le fera approcher de lui.

6 Faites ceci: Prenez des encensoirs, Coré et toute son assemblée;

7 et demain, mettez-y du feu et placez de l'encens dessus, devant l'Éternel; et il arrivera que l'homme que l'Éternel aura choisi, celui-là sera saint. C'en est assez, fils de Lévi!

8 Et Moïse dit à Coré: Écoutez, fils de Lévi:

9 Est-ce peu de chose pour vous que le Dieu d'Israël vous ait séparés de l'assemblée d'Israël, en vous faisant approcher de lui pour faire le service du tabernacle de l'Éternel, et pour vous tenir devant l'assemblée afin de la servir,

10 — qu'il t'ait fait approcher, toi et tous tes frères, les fils de Lévi, avec toi,... que vous recherchiez aussi la sacrificature?

11 C'est pourquoi, toi et toute ton assemblée, vous vous êtes rassemblés contre l'Éternel; et Aaron, qui est-il, que vous murmuriez contre lui?

12 ▪ Et Moïse envoya appeler Dathan et Abiram, fils d'Éliab; mais ils dirent: Nous ne monterons pas.

13 Est-ce peu de chose que tu nous aies fait monter hors d'un pays ruisselant de lait et de miel, pour nous faire mourir dans le désert, que tu te fasses absolument dominateur sur nous?

14 Certes tu ne nous as pas introduits dans un pays ruisselant de lait et de miel, et tu ne nous as pas donné un héritage de champs et de vignes! Veux-tu crever les yeux de ces gens? Nous ne monterons pas.

15 Et Moïse entra dans une ardente colère, et il dit à l'Éternel: N'aie pas égard à leur offrande; je n'ai pas pris d'eux même un âne, et je n'ai pas fait tort à un seul d'entre eux.

16 ▪ Et Moïse dit à Coré: Toi, et toute ton assemblée, soyez demain devant l'Éternel, toi et eux, et Aaron.

17 Et prenez chacun votre encensoir, et mettez de l'encens dessus; et présentez devant l'Éternel chacun votre encensoir, deux cent cinquante encensoirs; et toi, et Aaron, chacun son encensoir.

18 Et ils prirent chacun son encensoir, et y mirent du feu, et placèrent de l'encens dessus, et se tinrent à l'entrée de la tente d'assignation, avec Moïse et Aaron.

19 Et Coré réunit contre eux toute l'assemblée à l'entrée de la tente d'assignation; et la gloire de l'Éternel apparut à toute l'assemblée.

20 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant:

21 Séparez-vous du milieu de cette assemblée, et je les consumerai en un moment.

22 Et ils tombèrent sur leurs faces, et dirent: O *Dieu! Dieu des esprits de toute chair! un seul homme péchera, et tu seras courroucé contre toute l'assemblée?

23 Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

24 Parle à l'assemblée, en disant: Retirez-vous d'autour de la demeure¹ de Coré, de Dathan et d'Abiram.

— ¹ *plus haut (verset 9): tabernacle.*

25 Et Moïse se leva et alla vers Dathan et Abiram; et les anciens d'Israël allèrent après lui.

26 Et il parla à l'assemblée, disant: Éloignez-vous, je vous prie, d'auprès des tentes de ces méchants hommes, et ne touchez à rien qui leur appartienne, de peur que vous ne périissiez dans tous leurs péchés.

27 Et ils se retirèrent d'auprès de la demeure de Coré, de Dathan et d'Abiram, tout à l'entour. Et Dathan et Abiram sortirent, et se tinrent à l'entrée de leurs tentes avec leurs femmes, et leurs fils, et leurs petits enfants.

28 Et Moïse dit: À ceci vous connaîtrez que l'Éternel m'a envoyé pour faire toutes ces œuvres, car elles ne sont pas sorties de mon cœur:

29 si ceux-là meurent selon la mort de tout homme, et s'ils sont visités de la visitation de tout homme, l'Éternel ne m'a pas envoyé;

30 mais si l'Éternel crée une chose nouvelle, et que le sol ouvre sa bouche et les engloutisse avec tout ce qui est à eux, et qu'ils descendent vivants dans le shéol¹, alors vous saurez que ces hommes ont méprisé l'Éternel.

— ¹ *voir la note à Genèse 37:35.*

31 Et il arriva, comme il achevait de prononcer toutes ces paroles, que le sol qui était sous eux se fendit;

32 et la terre ouvrit sa bouche, et les engloutit, [eux] et leurs maisons, et tous les hommes qui étaient à Coré, et tout leur avoir.

33 Et ils descendirent vivants dans le shéol, eux et tout ce qui était à eux; et la terre les couvrit, et ils périrent du milieu de la congrégation.

34 Et tout Israël qui était autour d'eux s'enfuit à leur cri; car ils disaient:... De peur que la terre ne nous engloutisse!

35 Et il sortit du feu de la part de l'Éternel, et il consuma les deux cent cinquante hommes qui présentaient l'encens.

36 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

37 Dis à Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, qu'il relève les encensoirs du milieu de l'incendie, et répands-en le feu au loin, car ils sont sanctifiés,

38 — les encensoirs de ceux-là qui ont péché contre leurs propres âmes; et on en fera des lames aplaties pour en plaquer l'autel; car ils les ont présentés devant l'Éternel, et ils sont sanctifiés; et ils seront un signe aux fils d'Israël.

39 Et Éléazar, le sacrificateur, prit les encensoirs d'airain qu'avaient présentés les [hommes] qui furent brûlés, et on les aplatit pour plaquer l'autel,

40 en mémorial pour les fils d'Israël, afin qu'aucun étranger qui n'est pas de la semence d'Aaron ne s'approche pour brûler¹ l'encens devant l'Éternel, et ne soit comme Coré et son assemblée, — selon que l'Éternel lui² avait parlé par Moïse.

— ¹ *ailleurs*: faire fumer; voir note à Exode 29:13. — ² *c. à d.* à Éléazar.

41 ▪ Et le lendemain, toute l'assemblée des fils d'Israël murmura contre Moïse et contre Aaron, disant: Vous avez mis à mort le peuple de l'Éternel.

42 Et il arriva, comme l'assemblée se réunissait contre Moïse et contre Aaron, qu'ils regardèrent vers la tente d'assignation, et voici, la nuée la couvrit, et la gloire de l'Éternel apparut.

43 Et Moïse et Aaron vinrent devant la tente d'assignation.

44 Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

45 Retirez-vous¹ du milieu de cette assemblée, et je les consumerai en un moment. Et ils tombèrent sur leurs faces.

— ¹ *litt.*: Élevez-vous.

46 Et Moïse dit à Aaron: Prends l'encensoir, et mets-y du feu de dessus l'autel, et mets-y de l'encens, et porte-le promptement vers l'assemblée, et fais propitiation pour eux; car la colère est sortie de devant l'Éternel, la plaie a commencé.

47 Et Aaron le prit, comme Moïse lui avait dit, et il courut au milieu de la congrégation; et voici, la plaie avait commencé au milieu du peuple. Et il mit l'encens, et fit propitiation pour le peuple.

48 Et il se tint entre les morts et les vivants, et la plaie s'arrêta.

49 Et il y en eut quatorze mille sept cents qui moururent de la plaie, outre ceux qui étaient morts dans l'affaire de Coré.

50 Et Aaron retourna vers Moïse, à l'entrée de la tente d'assignation; et la plaie s'arrêta.

*

Chapitre 17

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

2 Parle aux fils d'Israël, et prends d'eux, de tous leurs princes selon leurs maisons de pères, une verge par maison de père, douze verges; tu écriras le nom de chacun sur sa verge;

3 et tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi; car il y aura une verge pour [chaque] chef de leurs maisons de pères.

4 Et tu les poseras dans la tente d'assignation, devant le témoignage, où je me rencontre avec vous.

5 Et il arrivera que la verge de l'homme que j'ai choisi bourgeonnera; et je ferai cesser de devant moi les murmures des fils d'Israël, par lesquels ils murmurent contre vous.

6 Et Moïse parla aux fils d'Israël; et tous leurs princes lui donnèrent une verge, une verge pour chaque prince, selon leurs maisons de pères: douze verges; et la verge d'Aaron était au milieu de ces¹ verges.

— ¹ *litt.*: leurs.

7 Et Moïse posa les verges devant l'Éternel, dans la tente du témoignage.

8 Et il arriva, le lendemain, que Moïse entra dans la tente du témoignage, et voici, la verge d'Aaron, pour la maison de Lévi, avait bourgeonné, et avait poussé des boutons, et avait produit des fleurs et mûri des amandes.

9 Et Moïse porta¹ toutes les verges de devant l'Éternel à tous les fils d'Israël; et ils les virent, et reprirent chacun sa verge.

— ¹ *litt.*: sortit.

10 Et l'Éternel dit à Moïse: Reporte la verge d'Aaron devant le témoignage, pour être gardée comme un signe aux fils de rébellion; et tu feras cesser leurs murmures de devant moi, et ils ne mourront pas.

11 Et Moïse fit comme l'Éternel lui avait commandé; il fit ainsi.

12 ▪ Et les fils d'Israël parlèrent à Moïse, disant: Voici, nous expirons, nous périssons, nous périssons tous!

13 Quiconque s'approche en aucune manière du tabernacle de l'Éternel, meurt; faut-il donc que nous expirions tous?

Chapitre 18

1 ▪ Et l'Éternel dit à Aaron: Toi, et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez l'iniquité du sanctuaire; et toi et tes fils avec toi, vous porterez l'iniquité de votre sacrificature.

2 Et fais aussi approcher tes frères, la tribu de Lévi, la tribu de ton père, avec toi, et ils te seront adjoints¹, et ils te serviront; et toi et tes fils avec toi, [vous servirez] devant la tente du témoignage.

— ¹ *voir la note à Genèse 29:34.*

3 Et ils vaqueront à ce dont tu leur donneras la charge, et au service¹ de toute la tente; seulement, ils n'approcheront pas des ustensiles du lieu saint, et de l'autel, de peur qu'ils ne meurent, eux et vous aussi.

— ¹ *ici, litt.*: charge.

4 Et ils te seront adjoints, et ils seront chargés de ce qui concerne la tente d'assignation, selon tout le service de la tente; et nul étranger n'approchera de vous.

5 Et vous serez chargés de ce qui concerne le lieu saint, et de ce qui concerne l'autel, afin qu'il n'y ait plus de colère contre les fils d'Israël.

6 Et moi, voici, j'ai pris vos frères, les Lévites, du milieu des fils d'Israël; ils vous sont donnés en don pour l'Éternel, afin qu'ils s'emploient au service de la tente d'assignation.

7 Et toi, et tes fils avec toi, vous accomplirez les fonctions de votre sacrificature en tout ce qui regarde l'autel et relativement à ce qui est au dedans du voile, et vous ferez le service. Je vous donne votre sacrificature comme un service de [pur] don; et l'étranger qui approchera sera mis à mort.

8 ▪ Et l'Éternel parla à Aaron: Et moi, voici, je t'ai donné la charge de mes offrandes élevées, de toutes les choses saintes des fils d'Israël; je te les ai données, à cause de l'onction, et à tes fils, par statut perpétuel.

9 Ceci sera à toi des choses très saintes, qui n'ont pas été consommées: toutes leurs offrandes¹, savoir toutes leurs offrandes de gâteau et tous leurs sacrifices pour le péché et tous leurs sacrifices pour le délit qu'ils m'apporteront²; ce sont des choses très saintes pour toi et pour tes fils.

— ¹ *hébreu*: corban. — ² *litt.*: rendront, *peut-être* rendront [comme satisfaction].

10 Tu les mangeras comme des choses très saintes¹, tout mâle en mangera: ce sera pour toi une chose sainte.

— ¹ *litt.*: toute la graisse; *ainsi versets* 30, 32.

11 Et ceci sera à toi: les offrandes élevées de leurs dons, avec toutes les offrandes tournoyées des fils d'Israël; je te les ai données, et à tes fils et à tes filles avec toi, par statut perpétuel; quiconque sera pur dans ta maison en mangera.

12 Tout le meilleur¹ de l'huile et tout le meilleur¹ du moût et du froment, les prémices qu'ils donneront à l'Éternel, je te les donne.

— ¹ *ou*: dans un lieu très saint.

13 Les premiers fruits de tout ce qui est dans leur pays, qu'ils apporteront à l'Éternel, seront à toi; quiconque sera pur dans ta maison en mangera.

14 Tout ce qui est voué [à Dieu] en Israël sera à toi.

15 Tout ce qui ouvre la matrice, de toute chair, qui sera présenté à l'Éternel, tant homme que bête, sera à toi; seulement tu ne manqueras pas de racheter le premier-né de l'homme, et tu rachèteras le premier-né des bêtes impures.

16 Et ceux qui doivent être rachetés, depuis l'âge d'un mois, tu les rachèteras selon ton estimation, qui sera de cinq sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt guéras.

17 Seulement tu ne rachèteras pas le premier-né de la vache, ou le premier-né de la brebis, ou le premier-né de la chèvre; ils sont saints. Tu feras aspersion de leur sang sur l'autel, et tu feras fumer leur graisse en sacrifice par feu, en odeur agréable à l'Éternel.

18 Et leur chair sera à toi; elle sera à toi, comme la poitrine tournoyée et comme l'épaule droite.

19 Toutes les offrandes élevées des choses saintes que les fils d'Israël offrent¹ à l'Éternel, je te les ai données, et à tes fils et à tes filles avec toi, par statut perpétuel; c'est une alliance de sel, à perpétuité, devant l'Éternel, pour toi et pour ta semence avec toi.

— ¹ *offrir*, *litt.*: élever, *ici*, et *jusqu'au verset* 32.

20 ▪ Et l'Éternel dit à Aaron: Tu n'auras pas d'héritage dans leur pays, et il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux: moi, je suis ta part et ton héritage au milieu des fils d'Israël.

21 Et voici, j'ai donné pour héritage aux fils de Lévi toutes les dîmes en Israël, pour¹ leur service auquel ils s'emploient, le service de la tente d'assignation.

— ¹ *litt.*: en échange de.

22 Et les fils d'Israël n'approcheront plus de la tente d'assignation, pour porter le péché et mourir;

23 mais le Lévite, lui, s'emploiera au service de la tente d'assignation, et ils¹ porteront leur iniquité; c'est un statut perpétuel en vos générations. Et ils ne posséderont pas d'héritage au milieu des fils d'Israël;

— ¹ les Lévites.

24 car j'ai donné pour héritage aux Lévites les dîmes des fils d'Israël, qu'ils offrent à l'Éternel en offrande élevée; c'est pourquoi j'ai dit d'eux qu'ils ne posséderont pas d'héritage au milieu des fils d'Israël.

25 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

26 Tu parleras aussi aux Lévites, et tu leur diras: Quand vous prendrez des fils d'Israël la dîme que je vous ai donnée, de leur part, pour votre héritage, vous en offrirez une offrande élevée à l'Éternel, la dîme de la dîme.

27 Et votre offrande élevée vous sera comptée comme le froment pris de l'aire, et comme l'abondance [du moût] pris de la cuve.

28 Ainsi vous aussi, vous offrirez une offrande élevée à l'Éternel, de toutes vos dîmes que vous prendrez de la part des fils d'Israël; et vous en donnerez l'offrande élevée de l'Éternel à Aaron, le sacrificateur.

29 De toutes les choses qui vous sont données, vous offrirez toute l'offrande élevée de l'Éternel, — de tout le meilleur¹, la partie sanctifiée.

— ¹ *litt.*: de toute sa graisse.

30 Et tu leur diras: Quand vous en aurez offert le meilleur [en offrande élevée], cela sera compté aux Lévites comme le produit de l'aire et comme le produit de la cuve.

31 Et vous le mangerez en tout lieu, vous et vos maisons; car c'est votre salaire pour¹ votre service à la tente d'assignation.

— ¹ *litt.*: en échange de.

32 Et vous ne porterez pas de péché à son sujet, quand vous en aurez offert le meilleur [en offrande élevée]; et vous ne profanerez pas les choses saintes des fils d'Israël, et vous ne mourrez pas.

*

Chapitre 19

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant:

2 C'est ici le statut de la loi que l'Éternel a commandé, en disant: Parle aux fils d'Israël, et qu'ils t'amènent une génisse rousse, sans tare, qui n'ait aucun défaut corporel, [et] qui n'ait point porté le joug.

3 Et vous la donnerez à Éléazar, le sacrificateur, et il la mènera hors du camp, et on l'égorgera devant lui.

4 Et Éléazar, le sacrificateur, prendra de son sang avec son doigt et fera aspersion¹ de son sang, sept fois, droit devant la tente d'assignation;

— ¹ faire aspersion, *ici*, et versets 18, 19 et 21, *comme* en Lévitique 4:6

5 et on brûlera la génisse devant ses yeux: on brûlera sa peau, et sa chair, et son sang, avec sa fiente.

6 Et le sacrificateur prendra du bois de cèdre, et de l'hysope, et de l'écarlate, et les jettera au milieu du feu où brûle la génisse.

7 Et le sacrificateur lavera ses vêtements et lavera sa chair dans l'eau; et après, il entrera dans le camp; et le sacrificateur sera impur jusqu'au soir.

8 Et celui qui l'aura brûlée lavera ses vêtements dans l'eau, et lavera sa chair dans l'eau; et il sera impur jusqu'au soir.

9 Et un homme pur ramassera la cendre de la génisse, et la déposera hors du camp en un lieu pur, et elle sera gardée pour l'assemblée des fils d'Israël comme eau de séparation: c'est une purification pour le péché.

10 Et celui qui aura ramassé la cendre de la génisse lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir. Ce sera un statut perpétuel pour les fils d'Israël et pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux.

11 ▪ Celui qui aura touché un mort, un cadavre¹ d'homme quelconque, sera impur sept jours.

— ¹ *litt.*: une âme.

12 Il se purifiera¹ avec cette [eau] le troisième jour, et le septième jour il sera pur; mais s'il ne se purifie pas le troisième jour, alors il ne sera pas pur le septième jour.

— ¹ *proprement*: purifier du péché, purification du péché, *ici*, et versets 13, 17, 19, 20.

13 Quiconque aura touché un mort, le cadavre d'un homme qui est mort, et ne se sera pas purifié, a rendu impur le tabernacle de l'Éternel; et cette âme sera retranchée d'Israël, car l'eau de séparation n'a pas été répandue¹ sur elle; elle sera impure, son impureté est encore sur elle.

— ¹ répandre ou faire aspersion, *comme* 18:17.

14 C'est ici la loi, lorsqu'un homme meurt dans une tente: quiconque entre dans la tente, et tout ce qui est dans la tente, sera impur sept jours;

15 et tout vase découvert, sur lequel il n'y a pas de couvercle attaché, sera impur.

16 Et quiconque touchera, dans les¹ champs, [un homme] qui aura été tué par l'épée, ou un mort, ou un ossement d'homme, ou un sépulcre, sera impur sept jours.

— ¹ *litt.*: sur la face des.

17 Et on prendra, pour l'homme impur, de la poudre de ce qui a été brûlé pour la purification, et on mettra dessus de l'eau vive dans un vase.

18 Et un homme pur prendra de l'hysope, et la trempera dans l'eau, et en fera aspersion sur la tente, et sur tous les ustensiles, et sur les personnes qui sont là, et sur celui qui aura touché l'ossement, ou l'homme tué, ou le mort, ou le sépulcre;

19 et l'homme pur fera aspersion sur l'homme impur, le troisième jour et le septième jour, et il le purifiera le septième jour; et il lavera ses vêtements, et se lavera dans l'eau, et le soir il sera pur.

20 Et l'homme qui sera impur, et qui ne se sera pas purifié, cette âme-là sera retranchée du milieu de la congrégation, — car il a rendu impur le sanctuaire de l'Éternel; l'eau de séparation n'a pas été répandue¹ sur lui; il est impur.

— ¹ répandre ou faire aspersion, *comme* 18:17.

21 Et ce sera pour eux un statut perpétuel. Et celui qui aura fait aspersion avec l'eau de séparation lavera ses vêtements, et celui qui aura touché l'eau de séparation sera impur jusqu'au soir.

22 Et tout ce que l'homme impur aura touché sera impur; et celui¹ qui l'aura touché sera impur jusqu'au soir.

— ¹ *litt.*: l'âme.

*

Chapitre 20

1 ▪ Et les fils d'Israël, toute l'assemblée, vinrent au désert de Tsin, le premier mois; et le peuple habita à Kadès; et Marie mourut là, et y fut enterrée.¹

— ¹ *date*: A.C. 1452.

2 ▪ Et il n'y avait pas d'eau pour l'assemblée; et ils s'attroupèrent contre Moïse et contre Aaron.

3 Et le peuple contesta avec Moïse, et ils parlèrent, disant: Que n'avons-nous péri, quand nos frères périrent devant l'Éternel!

4 Et pourquoi avez-vous amené la congrégation de l'Éternel dans ce désert, pour y mourir, nous et nos bêtes?

5 Et pourquoi nous avez-vous fait monter d'Égypte, pour nous amener dans ce mauvais lieu? Ce n'est pas un lieu où l'on puisse semer; [on n'y trouve] ni figuiers, ni vignes, ni grenadiers, et il n'y a pas d'eau pour boire.

6 Et Moïse et Aaron vinrent de devant la congrégation à l'entrée de la tente d'assignation, et tombèrent sur leurs faces; et la gloire de l'Éternel leur apparut.

7 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

8 Prends la verge, et réunis l'assemblée, toi et Aaron, ton frère, et vous parlerez devant leurs yeux au rocher, et il donnera ses eaux; et tu leur feras sortir de l'eau du rocher, et tu donneras à boire à l'assemblée et à leurs bêtes.

9 Et Moïse prit la verge de devant l'Éternel, comme il lui avait commandé.

10 Et Moïse et Aaron réunirent la congrégation devant le rocher, et il leur dit: Écoutez, rebelles! Vous ferons-nous sortir de l'eau de ce rocher?

11 Et Moïse leva sa main, et frappa le rocher de sa verge, deux fois; et il en sortit des eaux en abondance, et l'assemblée but, et leurs bêtes.

12 Et l'Éternel dit à Moïse et à Aaron: Parce que vous ne m'avez pas cru, pour me sanctifier aux yeux des fils d'Israël, à cause de cela vous n'introduirez pas cette congrégation dans le pays que je leur donne.

13 Ce sont là les eaux de Meriba¹, ou les fils d'Israël contestèrent avec l'Éternel; et il se sanctifia en eux.

— ¹ *contestation*.

*

14 ▪ Et Moïse envoya de Kadès des messagers au roi d'Édom: Ainsi dit ton frère, Israël: Tu sais toute la fatigue qui nous a atteints.

15 Nos pères descendirent en Égypte, et nous avons habité en Égypte longtemps, et les Égyptiens nous ont maltraités, nous et nos pères.

16 Et nous avons crié à l'Éternel, et il a entendu notre voix, et il a envoyé un ange, et nous a fait sortir d'Égypte. Et voici, nous sommes à Kadès, ville à l'extrémité de tes limites.

17 Je te prie, que nous passions par ton pays; nous ne passerons pas par les champs, ni par les vignes, et nous ne boirons pas de l'eau des puits; nous marcherons par le chemin du roi, nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons passé tes limites.

18 Et Édom lui dit: Tu ne passeras pas chez moi, de peur que je ne sorte à ta rencontre avec l'épée.

19 Et les fils d'Israël lui dirent: Nous monterons par le chemin battu; et si nous buvons de tes eaux, moi et mon bétail, j'en donnerai le prix; seulement, sans autre chose, je passerai avec mes pieds.

20 Et [Édom] dit: Tu ne passeras pas. Et Édom sortit à sa rencontre avec un grand peuple, et à main forte.

21 Et Édom refusa de laisser passer Israël par ses limites; et Israël se détourna d'auprès de lui.

*

22 ▪ Et ils partirent de Kadès; et les fils d'Israël, toute l'assemblée, vinrent à la montagne de Hor.

23 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, dans la montagne de Hor, sur la limite du pays d'Édom, en disant:

24 Aaron sera recueilli vers ses peuples, car il n'entrera pas dans le pays que j'ai donné aux fils d'Israël, parce que vous vous êtes rebellés contre mon commandement aux eaux de Meriba.

25 Prends Aaron et Éléazar, son fils, et fais-les monter sur la montagne de Hor;

26 et dépouille Aaron de ses vêtements, et fais-les revêtir à Éléazar, son fils; et Aaron sera recueilli, et mourra là.

27 Et Moïse fit comme l'Éternel avait commandé; et ils montèrent sur la montagne de Hor aux yeux de toute l'assemblée.

28 Et Moïse dépouilla Aaron de ses vêtements, et en revêtit Éléazar, son fils; et Aaron mourut là, au sommet de la montagne; puis Moïse et Éléazar descendirent de la montagne.

29 Et toute l'assemblée vit qu'Aaron avait expiré, et toute la maison d'Israël pleura Aaron trente jours.

*

Chapitre 21

1 ▪ Et le Cananéen, le roi d'Arad, qui habitait le midi¹, entendit qu'Israël venait par le chemin d'Atharim², et il combattit contre Israël, et lui emmena des prisonniers.

— ¹ voir la note à Genèse 12:9. — ² selon quelques-uns: des espions.

2 Et Israël fit un vœu à l'Éternel, et dit: Si tu livres ce peuple en ma main, je détruirai entièrement ses villes.

3 Et l'Éternel entendit la voix d'Israël, et [lui] livra les Cananéens; et il les détruisit entièrement, ainsi que leurs villes. Et on appela le nom de ce lieu Horma¹.

— ¹ *entière destruction, anathème.*

4 ▪ Et ils partirent de la montagne de Hor, par le chemin de la mer Rouge, pour faire le tour du pays d'Édom, et le cœur du peuple se découragea¹ en chemin.

— ¹ *ou: s'impacienta.*

5 Et le peuple parla contre Dieu et contre Moïse: Pourquoi nous avez-vous fait monter hors d'Égypte, pour mourir dans le désert? car il n'y a pas de pain, et il n'y a pas d'eau, et notre âme est dégoûtée de ce pain misérable.

6 Et l'Éternel envoya parmi le peuple les serpents brûlants, et ils mordaient le peuple; et, de ceux d'Israël, il mourut un grand peuple.

7 Et le peuple vint à Moïse, et dit: Nous avons péché, car nous avons parlé contre l'Éternel et contre toi; prie l'Éternel qu'il retire de dessus nous les serpents. Et Moïse pria pour le peuple.

8 Et l'Éternel dit à Moïse: Fais-toi un [serpent] brûlant, et mets-le sur une perche; et il arrivera que quiconque sera mordu, et le regardera¹, vivra.

— ¹ *ici, litt.: verra.*

9 Et Moïse fit un serpent d'airain, et le mit sur une perche; et il arrivait que, lorsqu'un serpent avait mordu un homme, et qu'il regardait le serpent d'airain, il vivait.

10 ▪ Et les fils d'Israël partirent, et campèrent à Oboth.

11 Et ils partirent d'Oboth, et campèrent à Ijim-Abarim¹, dans le désert qui est vis-à-vis de Moab, vers le soleil levant.

— ¹ *ou: aux monceaux d'Abarim.*

12 De là ils partirent, et campèrent dans la vallée¹ de Zéred.

— ¹ *ou: le torrent.*

13 De là ils partirent, et campèrent de l'autre côté de l'Arnon, qui est dans le désert, sortant des limites des Amoréens; car l'Arnon est la frontière de Moab, entre Moab et l'Amoréen.

14 C'est pourquoi il est dit dans le livre des guerres de l'Éternel:

Vaheb en Supha, et les rivières¹ de l'Amon;

— ¹ *ailleurs: torrents.*

15 Et le cours des rivières¹, qui tend vers l'habitation d'Ar,

Et qui s'appuie sur la frontière de Moab.

— ¹ *ailleurs: torrents.*

16 ▪ Et de là [ils vinrent] à Beër¹. C'est là le puits au sujet duquel l'Éternel dit à Moïse: Assemble le peuple, et je leur donnerai de l'eau.

— ¹ *puits.*

17 Alors Israël chanta ce cantique:

Monte, puits! Chantez-lui:

18 Puits, que des princes ont creusé, que les hommes nobles du peuple, avec le législateur¹, ont creusé avec leurs bâtons!

— ¹ *quelques-uns: avec le bâton de commandement.*

19 ▪ Et du désert, [ils vinrent] à Matthana; et de Matthana, à Nakhaliel;
20 et de Nakhaliel, à Bamoth; et de Bamoth, à la vallée qui est dans les champs de Moab, au sommet du Pisga, qui se montre au-dessus de la surface du désert.¹
— ¹ *date: A.C.: 1452.*

21 ▪ Et Israël envoya des messagers à Sihon, roi des Amoréens, disant:
22 Je passerai par ton pays: nous ne nous détournerons pas dans les champs, ni dans les vignes; nous ne boirons pas de l'eau des puits; nous marcherons par le chemin du roi, jusqu'à ce que nous ayons passé tes limites.

23 Mais Sihon ne permit pas à Israël de passer par ses limites; et Sihon rassembla tout son peuple, et sortit à la rencontre d'Israël, au désert, et vint à Jahats et combattit contre Israël.

24 Et Israël le frappa par le tranchant de l'épée, et prit possession de son pays depuis l'Arnon jusqu'au Jabbok, jusqu'aux fils d'Ammon; car la frontière des fils d'Ammon était forte.

25 Et Israël prit toutes ces villes, et Israël habita dans toutes les villes des Amoréens, à Hesbon et dans tous les villages de son ressort¹.

— ¹ *litt.: ses filles.*

26 Car Hesbon était la ville de Sihon, roi des Amoréens; et il avait fait la guerre au précédent roi de Moab, et avait pris de sa main tout son pays jusqu'à l'Arnon.

27 C'est pourquoi les poètes disent:

Venez à Hesbon; que la ville de Sihon soit bâtie et établie;

28 Car un feu est sorti de Hesbon, une flamme, de la cité de Sihon; il a dévoré Ar de Moab, les seigneurs des hauts lieux¹ de l'Arnon.

— ¹ *ou: de Bamoth.*

29 Malheur à toi, Moab! tu es perdu, peuple de Kemosh! Il a livré ses fils qui avaient échappé, et ses filles, à la captivité, à Sihon, roi des Amoréens.

30 Nous avons tiré contre eux; Hesbon est périé jusqu'à Dibon; et nous avons dévasté jusqu'à Nophakh,... avec du feu jusqu'à Médeba.

31 ▪ Et Israël habita dans le pays des Amoréens.

32 ▪ Et Moïse envoya pour explorer Jahzer; et ils prirent les villages de son ressort¹, et en dépossédèrent les Amoréens qui y étaient.

— ¹ *litt.: ses filles.*

33 Puis ils se tournèrent et montèrent par le chemin de Basan; et Og, le roi de Basan, sortit à leur rencontre, lui et tout son peuple, à Edréhi, pour livrer bataille.

34 Et l'Éternel dit à Moïse: Ne le crains pas, car je l'ai livré en ta main, lui et tout son peuple, et son pays; et tu lui feras comme tu as fait à Sihon, roi des Amoréens, qui habitait à Hesbon.

35 Et ils le frappèrent, lui et ses fils, et tout son peuple, jusqu'à ne pas lui laisser un réchappé; et ils prirent possession de son pays.

*

Chapitre 22

1 ▪ Et les fils d'Israël partirent, et campèrent dans les plaines de Moab, de l'autre côté¹ du Jourdain de Jéricho.

— ¹ le mot est employé pour les deux côtés du Jourdain; voir 32:19.

2 ▪ Et Balak, fils de Tsippor, vit tout ce qu'Israël avait fait aux Amoréens;
3 et Moab eut une fort grande peur du peuple, car il était nombreux; et Moab fut dans l'effroi¹ à cause des fils d'Israël.

— ¹ avec l'idée d'aversion (voir Exode 1:12 et note).

4 Et Moab dit aux anciens de Madian: Maintenant, cette multitude broutera tout ce qui est autour de nous, comme le bœuf broute l'herbe des champs. Or Balak, fils de Tsippor, était roi de Moab en ce temps-là.

5 Et il envoya des messagers à Balaam, fils de Béor, à Pethor, qui est sur le fleuve, dans le pays¹ des fils de son peuple, pour l'appeler, disant: Voici, un peuple, est sorti d'Égypte; voici, il couvre le dessus² du pays, et il habite vis-à-vis de moi.

— ¹ ou: sur le fleuve du pays. — ² hébreu: l'œil.

6 Et maintenant, viens, je te prie, maudis-moi ce peuple, car il est plus fort que moi: peut-être pourrai-je le frapper, et le chasserai-je du pays; car je sais que celui que tu bénis est béni, et que celui que tu maudis est maudit.

7 Et les anciens de Moab et les anciens de Madian s'en allèrent, ayant dans leurs mains le salaire de la divination; et ils vinrent à Balaam et lui dirent les paroles de Balak.

8 Et il leur dit: Passez ici la nuit, et je vous rapporterai la parole selon que l'Éternel m'aura parlé. Et les seigneurs¹ de Moab demeurèrent avec Balaam.

— ¹ seigneur, ici, et dans tous ces chapitres; ailleurs: chef.

9 Et Dieu vint à Balaam, et dit: Qui sont ces hommes [que tu as] chez toi?

10 Et Balaam dit à Dieu: Balak, fils de Tsippor, roi de Moab, a envoyé vers moi:

11 Voici, un peuple est sorti d'Égypte, et il couvre le dessus¹ du pays; viens maintenant, maudis-le-moi: peut-être pourrai-je combattre contre lui, et le chasserai-je.

— ¹ hébreu: l'œil.

12 Et Dieu dit à Balaam: Tu n'iras pas avec eux; tu ne maudiras pas le peuple, car il est béni.

13 Et Balaam se leva le matin, et dit aux seigneurs de Balak: Allez dans votre pays, car l'Éternel refuse de me laisser aller avec vous.

14 Et les seigneurs de Moab se levèrent, et s'en allèrent vers Balak, et dirent: Balaam a refusé de venir avec nous.

15 ▪ Et Balak envoya encore des seigneurs, plus nombreux et plus considérables que ceux-là;

16 et ils vinrent à Balaam, et lui dirent: Ainsi a dit Balak, fils de Tsippor: Je te prie, ne te laisse pas empêcher de venir vers moi;

17 car je te comblerai d'honneurs, et tout ce que tu me diras, je le ferai; viens donc, je te prie, maudis-moi ce peuple.

18 Et Balaam répondit et dit aux serviteurs de Balak: Quand Balak me donnerait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrais transgresser le commandement de l'Éternel, mon Dieu, pour faire une chose petite ou grande;

19 et maintenant, je vous prie, demeurez ici, vous aussi, cette nuit, et je saurai ce que l'Éternel aura de plus à me dire.

20 Et Dieu vint la nuit à Balaam, et lui dit: Si ces hommes sont venus pour t'appeler, lève-toi, va avec eux; seulement, la parole que je te dirai, tu la feras.

21 Et Balaam, se leva le matin, et sella son ânesse, et s'en alla avec les seigneurs de Moab.

22 ▪ Mais la colère de Dieu s'embrasa parce qu'il s'en allait; et l'Ange de l'Éternel se plaça sur le chemin pour s'opposer¹ à lui. Et il était monté sur son ânesse, et ses deux jeunes hommes étaient avec lui.

— ¹ *litt.*: en adversaire.

23 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel se tenant dans le chemin, son épée nue¹ dans sa main; et l'ânesse se détourna du chemin et alla dans les champs; et Balaam frappa l'ânesse pour la faire retourner dans le chemin.

— ¹ *litt.*: tirée.

24 Et l'Ange de l'Éternel se tint dans un chemin creux, dans les vignes; il y avait un mur d'un côté et un mur de l'autre côté.

25 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel, et elle se serra contre la muraille, et serra le pied de Balaam contre la muraille; et il la frappa de nouveau.

26 Et l'Ange de l'Éternel passa plus loin, et se tint dans un lieu étroit où il n'y avait point de chemin pour se détourner à droite ou à gauche.

27 Et l'ânesse vit l'Ange de l'Éternel, et elle se coucha sous Balaam; et la colère de Balaam s'embrasa, et il frappa l'ânesse avec le bâton.

28 Et l'Éternel ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Balaam: Que t'ai-je fait que tu m'aies frappée ces trois fois?

29 Et Balaam dit à l'ânesse: Parce que tu t'es jouée de moi. Que n'ai-je une épée dans ma main; certes je te tuerais maintenant!

30 Et l'ânesse dit à Balaam: Ne suis-je pas ton ânesse, sur laquelle tu montes depuis que je suis à toi jusqu'à ce jour? Ai-je accoutumé de te faire ainsi? Et il dit: Non.

31 Et l'Éternel ouvrit les yeux de Balaam, et il vit l'Ange de l'Éternel qui se tenait sur le chemin, son épée nue dans sa main; et il s'inclina et se prosterna sur sa face.

32 Et l'Ange de l'Éternel lui dit: Pourquoi as-tu frappé ton ânesse ces trois fois? Voici, moi, je suis sorti pour m'opposer à toi¹, car ton chemin est pervers² devant moi.

— ¹ *litt.*: en adversaire. — ² *ou*: ce chemin mène à la perdition.

33 Et l'ânesse m'a vu et s'est détournée devant moi ces trois fois; si elle ne se fût détournée de devant moi, je t'eusse maintenant tué; et elle, je l'eusse laissée en vie.

34 Et Balaam dit à l'Ange de l'Éternel: J'ai péché, car je ne savais pas que tu te fusses placé à ma rencontre dans le chemin; et maintenant, si cela est mauvais à tes yeux, je m'en retournerai.

35 Et l'Ange de l'Éternel dit à Balaam: Va avec les hommes; mais seulement tu ne diras que la parole que je te dirai. Et Balaam s'en alla avec les seigneurs de Balak.

36 ▪ Et Balak entendit que Balaam venait, et il sortit à sa rencontre, jusqu'à la ville de Moab, sur la frontière de l'Arnon qui est à l'extrémité de la frontière.

37 Et Balak dit à Balaam: N'ai-je pas envoyé vers toi avec instance pour t'appeler? Pourquoi n'es-tu pas venu vers moi? Vraiment, ne puis-je pas te donner des honneurs?

38 Et Balaam dit à Balak: Voici, je suis venu vers toi; maintenant, puis-je dire quoi que ce soit? La parole que Dieu m'aura mise dans la bouche, je la dirai.

39 Et Balaam alla avec Balak, et ils vinrent à Kiriath-Hutsoth.

40 Et Balak sacrifia du gros et du menu bétail, et il en envoya à Balaam et aux seigneurs qui étaient avec lui.

41 ▪ Et il arriva, le matin, que Balak prit Balaam et le fit monter aux hauts lieux de Baal¹, et de là il vit l'extrémité du peuple.

— ¹ *ou: à Bamoth-Baal.*

Chapitre 23

1 ▪ Et Balaam dit à Balak: Bâtis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers.

2 Et Balak fit comme Balaam avait dit; et Balak et Balaam offrirent un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

3 Et Balaam dit à Balak: Tiens-toi auprès de ton offrande¹, et je m'en irai; peut-être que l'Éternel viendra à ma rencontre, et ce qu'il m'aura fait voir je te le rapporterai. Et il s'en alla sur une hauteur découverte.

— ¹ *offrande, ici, et versets 6, 15, 17: ailleurs: holocauste.*

4 Et Dieu rencontra Balaam, et [Balaam] lui dit: J'ai préparé sept autels, et j'ai offert un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

5 Et l'Éternel mit une parole dans la bouche de Balaam, et dit: Retourne vers Balak, et tu parleras ainsi.

6 Et il s'en retourna vers lui; et voici, il se tenait auprès de son offrande, lui et tous les seigneurs de Moab.

7 Et [Balaam] proféra son discours sentencieux, et dit:

Balak, roi de Moab, m'a amené d'Aram¹, des montagnes d'orient:
Viens, maudis-moi Jacob! viens, appelle l'exécration sur Israël!

— ¹ *la Syrie.*

8 Comment maudirai-je ce que *Dieu n'a pas maudit? Et comment appellerai-je l'exécration sur celui que l'Éternel n'a pas en exécration?

9 Car du sommet des rochers je le vois, et des hauteurs je le contemple.
Voici, c'est un peuple qui habitera seul, et il ne sera pas compté parmi les nations.

10 Qui est-ce qui comptera la poussière de Jacob, et le nombre de la quatrième partie d'Israël?

Que mon âme meure de la mort des hommes droits, et que ma fin soit comme la leur.

11 ▪ Et Balak dit à Balaam: Que m'as-tu fait? Je t'avais pris pour maudire mes ennemis, et voici, tu les as bénis expressément.

12 Et il répondit et dit: Ne prendrai-je pas garde de dire ce que l'Éternel aura mis dans ma bouche?

13 ▪ Et Balak lui dit: Viens, je te prie, avec moi, dans un autre lieu d'où tu puisses le voir; tu n'en verras que l'extrémité, et tu ne le verras pas tout entier; et maudis-le-moi de là.

14 Et il le conduisit au champ de Tsophim¹, au sommet du Pisga, et il bâtit sept autels, et offrit un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

— ¹ *ou: des sentinelles.*

15 Et [Balaam] dit à Balak: Tiens-toi ici auprès de ton offrande, et moi, j'irai à la rencontre, là...

16 Et l'Éternel vint à la rencontre de Balaam, et mit une parole dans sa bouche, et dit: Retourne vers Balak, et tu parleras ainsi.

17 Et il vint à lui, et voici, il se tenait auprès de son offrande, et les seigneurs de Moab avec lui. Et Balak lui dit: Qu'a dit l'Éternel?

18 Et il proféra son discours sentencieux, et dit:

Lève-toi, Balak, et écoute! Prête-moi l'oreille, fils de Tsippor!

19 *Dieu n'est pas un homme, pour mentir, ni un fils d'homme, pour se repentir: aura-t-il dit, et ne fera-t-il pas? aura-t-il parlé, et ne l'accomplira-t-il pas?

20 Voici, j'ai reçu [mission] de bénir; il a béni et je ne le révoquerai pas.

21 Il n'a pas aperçu d'iniquité en Jacob, ni n'a vu d'injustice en Israël; l'Éternel, son Dieu, est avec lui, et un chant de triomphe royal est au milieu de lui.

22 *Dieu les a fait sortir d'Égypte; il a comme¹ la force² des buffles.

— ¹ *ou: Il est pour lui comme, en rapportant «il» à Dieu; ici, et 24:8.* — ² *selon quelques-uns: rapidité, ici, et 24:8.*

23 Car il n'y a pas d'enchantement contre Jacob, ni de divination contre Israël. Selon ce temps¹ il sera dit de Jacob et d'Israël: Qu'est-ce que *Dieu a fait?

— ¹ *le temps présent, à la fin de la traversée du désert. Selon, en fait un principe général.*

24 Voici, le peuple se lèvera comme une lionne, et se dressera comme un lion; il ne se couchera pas qu'il n'ait mangé la proie, et bu le sang des tués.

25 ▪ Et Balak dit à Balaam: Ne le maudis donc pas; mais du moins ne le bénis pas.

26 Et Balaam répondit et dit à Balak: Ne t'ai-je pas parlé, disant: Tout ce que l'Éternel dira, je le ferai?

27 ▪ Et Balak dit à Balaam: Viens donc, je te conduirai à un autre lieu: peut-être sera-t-il bon¹ aux yeux de Dieu que tu me le maudisses de là.

— ¹ *ici, litt.: juste, droit.*

28 Et Balak conduisit Balaam au sommet du Péor, qui se montre au-dessus de la surface du désert.

29 Et Balaam dit à Balak: Bâti-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers.

30 Et Balak fit comme Balaam avait dit; et il offrit un taureau et un bélier sur [chaque] autel.

Chapitre 24

1 ▪ Et Balaam vit qu'il était bon aux yeux de l'Éternel de bénir Israël, et il n'alla pas, comme d'autres fois, à la rencontre des enchantements, mais il tourna sa face vers le désert.

2 Et Balaam leva ses yeux et vit Israël habitant dans ses tentes selon ses tribus; et l'Esprit de Dieu fut sur lui.

3 Et il proféra son discours sentencieux, et dit:

Balaam, fils de Béor, dit¹, et l'homme qui a l'œil ouvert, dit¹:

— ¹ dire, dans le sens de la diction oraculaire, ici, et versets 4, 15, 16.

4 Celui qui entend les paroles de *Dieu, qui voit la vision du Tout-puissant¹, qui tombe et qui a les yeux ouverts, dit:

— ¹ *Shaddai*.

5 Que tes tentes sont belles, ô Jacob! et tes demeures, ô Israël!

6 Comme des vallées elles s'étendent, comme des jardins auprès d'un fleuve, comme des arbres d'aloès que l'Éternel a plantés, comme des cèdres auprès des eaux.

7 L'eau coulera de ses seaux; et sa semence sera au milieu de grandes eaux;

Et son roi sera élevé au-dessus d'Agag, et son royaume sera haut élevé.

8 *Dieu l'a fait sortir d'Égypte; il a comme la force¹ des buffles; il dévorera les nations, ses ennemis; il cassera² leurs os, et les frappera de ses flèches³.

— ¹ voir notes à 23:22. — ² ou: rongera. — ³ ou: brisera leurs flèches.

9 Il s'est courbé, il s'est couché comme un lion, et comme une lionne: qui le fera lever?

Bénis sont ceux qui te bénissent, et maudits sont ceux qui te maudissent.

10 ▪ Alors la colère de Balak s'embrasa contre Balaam, et il frappa des mains; et Balak dit à Balaam: C'est pour maudire mes ennemis que je t'ai appelé, et voici, tu les as bénis expressément ces trois fois.

11 Et maintenant, fuis en ton lieu. J'avais dit que je te comblerais d'honneurs; et voici, l'Éternel t'a empêché d'en recevoir.

12 Et Balaam dit à Balak: N'ai-je pas aussi parlé à tes messagers que tu as envoyés vers moi, disant:

13 Quand Balak me donnerait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrais transgresser le commandement de l'Éternel pour faire de mon propre mouvement¹ du bien ou du mal; ce que l'Éternel dira, je le dirai.

— ¹ litt.: cœur.

14 Et maintenant, voici, je m'en vais vers mon peuple; viens, je t'avertirai de ce que ce peuple fera à ton peuple à la fin des jours.

15 Et il proféra son discours sentencieux, et dit:

Balaam, fils de Béor, dit, et l'homme qui a l'œil ouvert, dit:

16 Celui qui entend les paroles de *Dieu, et qui connaît la connaissance du Très haut¹, qui voit la vision du Tout-puissant², qui tombe et qui a les yeux ouverts, dit:

— ¹ Élion. — ² Shaddaï.

17 Je le verrai, mais pas maintenant; je le regarderai, mais pas de près. Une étoile surgira de Jacob, et un sceptre s'élèvera d'Israël, et transpercera les coins de Moab, et détruira tous les fils de tumulte¹.

— ¹ ou: de Seth.

18 Et Édom sera une possession, et Séhir sera une possession, ... [eux], ses ennemis; et Israël agira avec puissance.

19 Et celui qui sortira de Jacob dominera, et il fera périr de la ville le résidu.

20 ▪ Et il vit Amalek, et proféra son discours sentencieux, et dit:

Amalek était la première des nations; et sa fin sera la destruction.

21 ▪ Et il vit le Kénien, et il proféra son discours sentencieux, et dit:

Fort est ta demeure, et tu as placé ton nid dans le rocher.

22 Toutefois le Kénien doit être consumé, jusqu'à ce qu'Assur t'emmène captif.

23 ▪ Et il proféra son discours sentencieux, et dit:

Malheur! Qui vivra, quand *Dieu fera¹ ces choses?

24 Et des navires viendront de la côte de Kittim, et affligeront Assur, et affligeront Héber, et lui aussi ira à la destruction.

— ¹ litt.: établira.

25 ▪ Et Balaam, se leva, et s'en alla, et s'en retourna en son lieu; et Balak aussi s'en alla son chemin.

*

Chapitre 25

1 ▪ Et Israël habitait en Sittim; et le peuple commença à commettre fornication avec les filles de Moab;

2 et elles invitèrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux, et le peuple mangea, et se prosterna devant leurs dieux.

3 Et Israël s'attacha à Baal-Péor¹; et la colère de l'Éternel s'embrasa contre Israël.

— ¹ ou: au Baal de Péor.

4 Et l'Éternel dit à Moïse: Prends tous les chefs du peuple et fais-les pendre devant l'Éternel, à la face du soleil, afin que l'ardeur de la colère de l'Éternel se détourne d'Israël.

5 Et Moïse dit aux juges d'Israël: Que chacun de vous tue ses hommes qui se sont attachés à Baal-Péor¹.

— ¹ *ou: au Baal de Péor.*

6 ▪ Et voici, un homme des fils d'Israël vint, et amena vers ses frères une Madianite, sous les yeux de Moïse et sous les yeux de toute l'assemblée des fils d'Israël qui pleuraient à l'entrée de la tente d'assignation.

7 Et Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, le vit, et il se leva du milieu de l'assemblée, et prit une pique dans sa main,

8 et entra après l'homme d'Israël dans l'intérieur de la tente, et les transperça tous deux, l'homme d'Israël, et la femme, par le¹ bas-ventre; et la plaie s'arrêta de dessus les fils d'Israël.

— ¹ *litt.: son.*

9 Et ceux qui moururent de la plaie furent vingt-quatre mille.

10 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

11 Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, a détourné mon courroux de dessus les fils d'Israël, étant jaloux de ma jalousie au milieu d'eux, de sorte que je ne consumasse pas les fils d'Israël dans ma jalousie.

12 C'est pourquoi dis: Voici, je lui donne mon alliance de paix;

13 et ce sera une alliance de sacrificature perpétuelle, pour lui et pour sa semence après lui, parce qu'il a été jaloux pour son Dieu, et a fait propitiation pour les fils d'Israël.

14 Et le nom de l'homme d'Israël frappé, qui fut frappé avec la Madianite, était Zimri, fils de Salu, prince d'une maison de père des Siméonites.

15 Et le nom de la femme madianite qui fut frappée, était Cozbi, fille de Tsur, chef de peuplade d'une maison de père en Madian.

16 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

17 Serrez de près les Madianites, et frappez-les;

18 car eux vous ont serrés de près par leurs ruses, par lesquelles ils vous ont séduits dans l'affaire de Péor, et dans l'affaire de Cozbi, fille d'un prince de Madian, leur sœur, qui a été frappée le jour de la plaie, à cause de l'affaire de Péor.

*

Chapitre 26

1 ▪ Et il arriva, après la plaie, que l'Éternel parla à Moïse et à Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, disant:

2 Relevez la somme de toute l'assemblée des fils d'Israël, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, selon leurs maisons de pères, tous ceux qui sont propres au service militaire en Israël.

3 Et Moïse, et Éléazar, le sacrificateur, leur parlèrent dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho, disant:...

4 Depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, comme l'Éternel le commanda à Moïse et aux fils d'Israël, qui sortirent du pays d'Égypte.

5 ▪ Ruben¹, le premier-né d'Israël. Les fils de Ruben: [de] Hénoc, la famille des Hénokites; de Pallu, la famille des Palluites;

— ¹ *ou: à Moïse. Les fils d'Israël qui sortirent du pays d'Égypte furent: Ruben.*

6 de Hetsron, la famille des Hetsronites; de Carmi, la famille des Carmites.

7 — Ce sont là les familles des Rubénites; et leurs dénombrés furent quarante-trois mille sept cent trente.

8 — Et les fils de Pallu: Eliab;

9 et les fils d'Eliab: Nemuel, et Dathan, et Abiram. C'est ce Dathan et cet Abiram, des principaux¹ de l'assemblée, qui se soulevèrent contre Moïse et contre Aaron dans l'assemblée de Coré, lorsqu'ils se soulevèrent contre l'Éternel;

— ¹ *voir note à 1:16.*

10 et la terre ouvrit sa bouche et les engloutit, ainsi que Coré, lorsque l'assemblée mourut, quand le feu dévora les deux cent cinquante hommes; et ils furent pour signe¹.

— ¹ *ou: exemple.*

11 Mais les fils de Coré ne moururent pas.

12 ▪ Les fils de Siméon, selon leurs familles: de Nemuel, la famille des Nemuélites; de Jamin, la famille des Jaminites; de Jakin, la famille des Jakinites;

13 de Zérakh, la famille des Zarkhites; de Saül, la famille des Saülites.

14 — Ce sont là les familles des Siméonites, vingt-deux mille deux cents.

15 ▪ Les fils de Gad, selon leurs familles: de Tsephon, la famille des Tsephonites; de Haggui, la famille des Hagguites; de Shuni, la famille des Shunites;

16 d'Ozni, la famille des Oznites; d'Éri, la famille des Érites;

17 d'Arod, la famille des Arodites; d'Areéli, la famille des Areélites.

18 — Ce sont là les familles des fils de Gad, selon leur dénombrement¹, quarante mille cinq cents.

— ¹ *litt.: leurs dénombrés, partout ici.*

19 ▪ Les fils de Juda: Er et Onan; et Er et Onan moururent dans le pays de Canaan.

20 Et les fils de Juda, selon leurs familles: de Shéla, la famille des Shélanites; de Pérets, la famille des Partsites; de Zérakh, la famille des Zarkhites.

21 Et les fils de Pérets: de Hetsron, la famille des Hetsronites; de Hamul, la famille des Hamulites.

22 — Ce sont là les familles de Juda, selon leur dénombrement, soixante-seize mille cinq cents.

23 ▪ Les fils d'Issacar, selon leurs familles: [de] Thola, la famille des Tholaïtes; de Puva, la famille des Punites;

24 de Jashub, la famille des Jashubites; de Shimron, la famille des Shimronites.

25 — Ce sont là les familles d'Issacar, selon leur dénombrement, soixante-quatre mille trois cents.

26 ▪ Les fils de Zabulon, selon leurs familles: de Séred, la famille des Sardites; d'Élon, la famille des Élonites; de Jakhleël, la famille des Jakhleélites.

27 — Ce sont là les familles des Zabulonites, selon leur dénombrement, soixante mille cinq cents.

28 ▪ Les fils de Joseph, selon leurs familles, Manassé et Éphraïm.

29 — Les fils de Manassé: de Makir, la famille des Makirites; et Makir engendra Galaad; de Galaad, la famille des Galaadites.

30 — Ce sont ici les fils de Galaad: [d']Ihézer, la famille des Ihézrites; de Hélek, la famille des Helkites;

31 d'Asriel, la famille des Asriélites; [de] Sichem¹, la famille des Sichémites;
— ¹ hébreu: Shékem.

32 [de] Shemida, la famille des Shemidaïtes; [de] Hépher, la famille des Héphrites.

33 — Et Tselophkhad, fils de Hépher, n'eut pas de fils, mais des filles; et les noms des filles de Tselophkhad étaient: Makhla, et Noa, Hogla, Milca, et Thirtsa.

34 — Ce sont là les familles de Manassé; et leurs dénombrés, cinquante-deux mille sept cents.

35 ▪ Ce sont ici les fils d'Éphraïm, selon leurs familles: de Shuthélakh, la famille des Shuthalkhites; de Béker, la famille des Bacrites; de Thakhan, la famille des Thakhanites.

36 — Et ce sont ici les fils de Shuthélakh: d'Éran, la famille des Éranites.

37 — Ce sont là les familles des fils d'Éphraïm, selon leur dénombrement, trente-deux mille cinq cents. — Ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles.

38 ▪ Les fils de Benjamin, selon leurs familles: de Béla, la famille des Balites; d'Ashbel, la famille des Ashbérites; d'Akhiram, la famille des Akhiramites;
39 de Shephupham, la famille des Shuphamites; de Hupham, la famille des Huphamites.

40 — Et les fils de Béla furent Ard et Naaman: [d'Ard], la famille des Ardites; de Naaman, la famille des Naamites.

41 — Ce sont là les fils de Benjamin, selon leurs familles; et leurs dénombrés, quarante-cinq mille six cents.

42 ▪ Ce sont ici les fils de Dan, selon leurs familles: de Shukham, la famille des Shukhamites. Ce sont là les familles de Dan, selon leurs familles.

43 — Toutes les familles des Shukhamites, selon leur dénombrement, soixante-quatre mille quatre cents.

44 ▪ Les fils d'Aser, selon leurs familles: de Jimna, la famille des Jimna; de Jishvi, la famille des Jishvites; de Beriha, la famille des Berihites.

45 — Des fils de Beriha: de Héber, la famille des Hébrites; de Malkiel, la famille des Malkiélites.

46 — Et le nom de la fille d'Aser était Sérakh.

47 Ce sont là les familles des fils d'Aser, selon leur dénombrement, cinquante-trois mille quatre cents.

48 ▪ Les fils de Nephthali, selon leurs familles: de Jahtseël, la famille des Jahtseélites; de Guni, la famille des Gunites;

49 de Jétser, la famille des Jitsrites; de Shillem, la famille des Shillémites.

50 — Ce sont là les familles de Nephthali, selon leurs familles; et leurs dénombrés, quarante-cinq mille quatre cents.

51 ▪ Ce sont là les dénombrés des fils d'Israël, six cent et un mille sept cent trente.

52 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

53 Le pays sera partagé à ceux-ci en héritage, selon le nombre des noms.

54 À ceux qui sont nombreux, tu augmenteras l'héritage; et à ceux qui sont peu nombreux, tu diminueras l'héritage: tu donneras à chacun son héritage en proportion de ses dénombrés.

55 Seulement, le pays sera partagé par le sort; ils l'hériteront selon les noms des tribus de leurs pères.

56 C'est selon la décision du sort que leur héritage sera partagé, qu'ils soient en grand nombre ou en petit nombre.

57 ▪ Et ce sont ici les dénombrés de Lévi, selon leurs familles: de Guershon, la famille des Guershonites; de Kehath, la famille des Kehathites; de Merari, la famille des Merarites.

58 Ce sont ici les familles de Lévi: la famille des Libnites, la famille des Hébronites, la famille des Makhrites, la famille des Mushites, la famille des Corites¹. — Et Kehath engendra Amram.

— ¹ *hébreu*: Korkhites.

59 Et le nom de la femme d'Amram était Jokébed, fille de Lévi, qui naquit¹ à Lévi en Égypte; et elle enfanta à Amram, Aaron et Moïse, et Marie, leur sœur.

— ¹ *litt.*: qu'elle enfanta.

60 Et à Aaron naquirent Nadab, et Abihu, Éléazar, et Ithamar.

61 Et Nadab et Abihu moururent comme ils présentaient du feu étranger devant l'Éternel.

62 — Et les dénombrés des Lévites¹ furent vingt-trois mille, tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus; car ils ne furent pas dénombrés avec les fils d'Israël, parce qu'on ne leur donna pas d'héritage parmi les fils d'Israël.

— ¹ *litt.*: leurs dénombrés.

63 ▪ Ce sont là ceux qui furent dénombrés par Moïse et Éléazar, le sacrificateur, qui dénombrèrent les fils d'Israël dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho.

64 Et parmi ceux-là, il n'y en eut aucun de ceux qui avaient été dénombrés par Moïse et Aaron, le sacrificateur, qui dénombrèrent les fils d'Israël dans le désert de Sinaï;

65 car l'Éternel avait dit d'eux: Ils mourront certainement dans le désert; et il n'en resta pas un homme, excepté Caleb, fils de Jephunné, et Josué, fils de Nun.

*

Chapitre 27

1 ▪ Et les filles de Tselophkhad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph, s'approchèrent (et ce sont ici les noms de ses filles: Makhla, Noa, et Hogla, et Milca, et Thirtsa);

2 et elles se tinrent devant Moïse et devant Éléazar, le sacrificateur, et devant les princes et toute l'assemblée, à l'entrée de la tente d'assignation, disant:

3 Notre père est mort dans le désert, et il n'était pas dans l'assemblée de ceux qui s'ameutèrent contre l'Éternel, dans l'assemblée de Coré; mais il est mort dans son péché, et il n'a pas eu de fils.

4 Pourquoi le nom de notre père serait-il retranché du milieu de sa famille parce qu'il n'a pas de fils? Donne-nous une possession au milieu des frères de notre père.

5 Et Moïse apporta leur cause devant l'Éternel.

6 Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

7 Les filles de Tselophkhad ont bien parlé. Tu leur donneras une possession d'héritage au milieu des frères de leur père, et tu feras passer à elles l'héritage de leur père.

8 Et tu parleras aux fils d'Israël, disant: Quand un homme mourra sans avoir de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille.

9 Et s'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères.

10 Et s'il n'a pas de frères vous donnerez son héritage aux frères de son père.

11 Et s'il n'y a pas de frères de son père, vous donnerez son héritage à son parent qui, de sa famille, lui est le plus proche, et il le possédera. Et ce sera pour les fils d'Israël un statut de droit¹, comme l'Éternel a commandé à Moïse.

— ¹ *ailleurs*: jugement.

*

12 ▪ Et l'Éternel dit à Moïse: Monte sur cette montagne d'Abarim, et regarde le pays que j'ai donné aux fils d'Israël.

13 Tu le regarderas, et tu seras recueilli vers tes peuples, toi aussi, comme Aaron, ton frère, a été recueilli;

14 parce que, au désert de Tsin, lors de la contestation de l'assemblée, vous avez été rebelles à mon commandement, quand vous auriez dû me sanctifier à leurs yeux à l'occasion des eaux: ce sont là les eaux de Meriba¹ à Kadès, dans le désert de Tsin.

— ¹ *contestation*.

15 Et Moïse parla à l'Éternel, disant:

16 Que l'Éternel, le Dieu des esprits de toute chair, établisse sur l'assemblée un homme qui sorte devant eux et entre devant eux,

17 et qui les fasse sortir et les fasse entrer; et que l'assemblée de l'Éternel ne soit pas comme un troupeau qui n'a pas de berger.

18 Et l'Éternel dit à Moïse: Prends Josué, fils de Nun, un homme en qui est l'Esprit, et pose ta main sur lui.

19 Et tu le feras se tenir devant Éléazar, le sacrificateur, et devant toute l'assemblée, et tu lui donneras des ordres devant leurs yeux;

20 et tu mettras sur lui de ta gloire, afin que toute l'assemblée des fils d'Israël l'écoute.

21 Et il se tiendra devant Éléazar, le sacrificateur, qui interrogera pour lui les jugements d'urim devant l'Éternel: à sa parole¹ ils sortiront, et à sa parole¹ ils entreront, lui et tous les fils d'Israël avec lui, toute l'assemblée.

— ¹ *litt.*: sa bouche.

22 Et Moïse fit comme l'Éternel lui avait commandé; et il prit Josué et le fit se tenir devant Éléazar, le sacrificateur, et devant toute l'assemblée.

23 Et il posa ses mains sur lui, et lui donna des ordres, comme l'Éternel l'avait dit par Moïse.

*

Chapitre 28

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

2 Commande aux fils d'Israël, et dis-leur: Vous prendrez garde à me présenter, au temps fixé, mon offrande¹, mon pain, pour mes sacrifices par feu, qui me sont une odeur agréable.

— ¹ *corban*.

3 ▪ Et tu leur diras: C'est ici le sacrifice fait par feu que vous présenterez à l'Éternel: deux agneaux âgés d'un an, sans défaut, chaque jour, en holocauste continu;

4 tu offriras l'un des agneaux le matin, et le second agneau, tu l'offriras entre les deux soirs;

5 et le dixième d'un épha de fleur de farine, pour l'offrande de gâteau, pétrie avec un quart de hin d'huile broyée:

6 [c'est] l'holocauste continu qui a été offert en la montagne de Sinaï, en odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel.

7 Et sa libation sera d'un quart de hin pour un agneau; tu verseras dans le lieu saint la libation de boisson forte à l'Éternel.

8 Et tu offriras le second agneau entre les deux soirs; tu l'offriras avec la même offrande de gâteau qu'au matin et la même libation, en sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel.

9 ▪ Et le jour du sabbat, [vous offrirez] deux agneaux âgés d'un an, sans défaut, et deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, et sa libation:

10 [c'est] l'holocauste du sabbat pour chaque sabbat, outre l'holocauste continué et sa libation.

11 ▪ Et au commencement de vos mois, vous présenterez en holocauste à l'Éternel deux jeunes taureaux, et un bélier, [et] sept agneaux âgés d'un an, sans défaut;

12 et trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour un taureau; et deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour le bélier;

13 et un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile, comme offrande de gâteau, pour un agneau: [c'est] un holocauste d'odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel;

14 et leurs libations seront d'un demi-hin de vin pour un taureau, et d'un tiers de hin pour le bélier, et d'un quart de hin pour un agneau. C'est l'holocauste mensuel, pour [tous] les mois de l'année.

15 Et on offrira à l'Éternel un bouc en sacrifice pour le péché, outre l'holocauste continué et sa libation.

16 ▪ Et au premier mois, le quatorzième jour du mois, est la Pâque à l'Éternel.

17 Et le quinzième jour de ce mois, est la fête: on mangera pendant sept jours des pains sans levain.

18 Le premier jour, il y aura une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service.

19 Et vous présenterez un sacrifice fait par feu, en holocauste à l'Éternel: deux jeunes taureaux, et un bélier, et sept agneaux âgés d'un an; vous les prendrez¹ sans défaut;

— ¹ *litt.*: auez.

20 et leur offrande de gâteau sera de fleur de farine pétrie à l'huile: vous en offrirez trois dixièmes pour un taureau, et deux dixièmes pour le bélier;

21 tu en offriras un dixième par agneau, pour les sept agneaux;

22 et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous.

23 Vous offrirez ces choses-là, outre l'holocauste du matin, qui est l'holocauste continué.

24 Vous offrirez ces choses-là chaque jour, pendant sept jours, le pain du sacrifice par feu, d'odeur agréable à l'Éternel; on les offrira, outre l'holocauste continué et sa libation.

25 Et au septième jour, vous auez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service.

26 ▪ Et le jour des premiers fruits, quand vous présenterez une offrande nouvelle de gâteau à l'Éternel, en votre [fête] des semaines, vous auez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service.

27 Et vous présenterez un holocauste, en odeur agréable à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux âgés d'un an;

28 et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour un taureau, deux dixièmes pour le bélier,

29 un dixième par agneau, pour les sept agneaux;

30 [et] un bouc, afin de faire propitiation pour vous.

31 Vous les offrirez outre l'holocauste continu et son gâteau¹ (vous les prendrez² sans défaut), et leurs libations.

— ¹ gâteau, *ou*: offrande de gâteau, *ici, et ailleurs*. — ² *litt.*: aurez.

Chapitre 29

1 ▪ Et au septième mois, le premier [jour] du mois, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service; ce sera pour vous le jour du son éclatant [des trompettes].

2 Et vous offrirez un holocauste en odeur agréable à l'Éternel, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an, sans défaut;

3 et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier,

4 et un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux;

5 et un bouc en sacrifice pour le péché, afin de faire propitiation pour vous,

6 — outre l'holocauste du mois, et son gâteau, et l'holocauste continu et son gâteau, et leurs libations, selon leur ordonnance, en odeur agréable, un sacrifice par feu à l'Éternel.

7 ▪ Et le dixième [jour] de ce septième mois, vous aurez une sainte convocation, et vous affligerez vos âmes; vous ne ferez aucune œuvre.

8 Et vous présenterez à l'Éternel un holocauste d'odeur agréable, un jeune taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an (vous les prendrez¹ sans défaut);

— ¹ *litt.*: aurez.

9 et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier,

10 un dixième par agneau, pour les sept agneaux;

11 [et] un bouc en sacrifice pour le péché, — outre le sacrifice de péché des propitiations, et l'holocauste continu et son gâteau, et leurs libations.

12 Et le quinzième jour du septième mois, vous aurez une sainte convocation; vous ne ferez aucune œuvre de service, et vous célébrerez une fête à l'Éternel pendant sept jours.

13 Et vous présenterez un holocauste, un sacrifice par feu d'odeur agréable à l'Éternel, treize jeunes taureaux, deux béliers, quatorze agneaux âgés d'un an (ils seront sans défaut);

14 et leur offrande de gâteau de fleur de farine pétrie à l'huile, trois dixièmes par taureau pour les treize taureaux, deux dixièmes par bélier, pour les deux béliers,

15 et un dixième par agneau, pour les quatorze agneaux;

16 et un bouc en sacrifice pour le péché, — outre l'holocauste continu, son gâteau et sa libation.

17 ▪ Et le second jour, [vous présenterez] douze jeunes taureaux, deux béliers, quatorze agneaux âgés d'un an, sans défaut;

18 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;

19 et un bouc en sacrifice pour le péché, — outre l'holocauste continué et son gâteau, et leurs libations.

20 ▪ Et le troisième jour, onze taureaux, deux béliers, quatorze agneaux âgés d'un an, sans défaut;

21 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;

22 et un bouc en sacrifice pour le péché, — outre l'holocauste continué et son gâteau et sa libation.

23 ▪ Et le quatrième jour, dix taureaux, deux béliers, quatorze agneaux âgés d'un an, sans défaut;

24 leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;

25 et un bouc en sacrifice pour le péché, — outre l'holocauste continué, son gâteau et sa libation.

26 ▪ Et le cinquième jour, neuf taureaux, deux béliers, quatorze agneaux âgés d'un an, sans défaut;

27 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;

28 et un bouc en sacrifice pour le péché, — outre l'holocauste continué et son gâteau et sa libation.

29 ▪ Et le sixième jour, huit taureaux, deux béliers, quatorze agneaux âgés d'un an, sans défaut;

30 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;

31 et un bouc en sacrifice pour le péché, — outre l'holocauste continué, son gâteau et ses libations.

32 ▪ Et le septième jour, sept taureaux, deux béliers, quatorze agneaux âgés d'un an, sans défaut;

33 et leur offrande de gâteau et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon leur ordonnance;

34 et un bouc en sacrifice pour le péché, — outre l'holocauste continué, son gâteau et sa libation.

35 ▪ Le huitième jour, vous aurez une fête solennelle; vous ne ferez aucune œuvre de service.

36 Et vous présenterez un holocauste, un sacrifice par feu d'odeur agréable à l'Éternel, un taureau, un bélier, sept agneaux âgés d'un an, sans défaut;

37 leur offrande de gâteau et leurs libations pour le taureau, pour le bélier, et pour les agneaux, d'après leur nombre, selon l'ordonnance;

38 et un bouc en sacrifice pour le péché, — outre l'holocauste continué et son gâteau et sa libation.

39 Vous offrirez ces choses à l'Éternel dans vos jours solennels, outre vos vœux et vos offrandes volontaires en vos holocaustes et vos offrandes de gâteau, et vos libations, et vos sacrifices de prospérités.

40 ▪ Et Moïse parla aux fils d'Israël selon tout ce que l'Éternel avait commandé à Moïse.

*

Chapitre 30

1 ▪ Et Moïse parla aux chefs des tribus des fils d'Israël, disant:

2 C'est ici la parole que l'Éternel a commandée:

3 Quand un homme aura fait un vœu à l'Éternel, ou quand il aura fait un serment, pour lier son âme par une obligation, il ne violera pas sa parole; il fera selon tout ce qui sera sorti de sa bouche.

4 Et si une femme a fait un vœu à l'Éternel, et qu'elle se soit liée par une obligation dans la maison de son père, dans sa jeunesse,

5 et que son père ait entendu son vœu et son obligation par laquelle elle a obligé son âme, et que son père ait gardé le silence envers elle, tous ses vœux demeureront obligatoires¹, et toute obligation par laquelle elle aura obligé son âme demeurera obligatoire.

— ¹ *litt.*: demeureront debout.

6 Mais si son père la désapprouve¹ le jour où il en a entendu parler, aucun de ses vœux et de ses obligations par lesquelles elle a obligé son âme ne demeureront obligatoires; et l'Éternel lui pardonnera, car son père l'a désapprouvée.

— ¹ *hébreu*: plutôt: refuser, défendre.

7 Et si elle a un mari, et que son vœu soit sur elle, ou quelque chose qui ait échappé de ses lèvres par quoi elle a obligé son âme,

8 et si son mari l'a entendu, et que le jour où il l'a entendu il ait gardé le silence envers elle, ses vœux demeureront obligatoires, et ses obligations par lesquelles elle aura obligé son âme demeureront obligatoires.

9 Mais si, le jour où son mari l'aura entendu, il la désapprouve et casse le vœu qui est sur elle et ce qui a échappé de ses lèvres, par quoi elle avait obligé son âme, l'Éternel lui pardonnera.

10 Mais le vœu d'une veuve, ou d'une femme répudiée, — tout ce par quoi elle aura obligé son âme, demeurera obligatoire pour elle.

11 Et si elle a fait un vœu dans la maison de son mari, ou si elle a obligé son âme par serment,

12 et que son mari l'ait entendu et ait gardé le silence envers elle, [et] ne l'ait pas désapprouvée, tous ses vœux demeureront obligatoires, et toute obligation par laquelle elle aura obligé son âme demeurera obligatoire.

13 Mais si son mari les a expressément cassés le jour où il les a entendus, alors rien de ce qui sera sorti de ses lèvres, vœu¹ ou obligation [liée] sur son âme, ne demeurera obligatoire: son mari l'a cassé; et l'Éternel lui pardonnera.

— ¹ *litt.*: ses vœux.

14 Tout vœu et tout serment par lequel on s'oblige à affliger son âme, le mari peut le ratifier et le mari peut le casser.

15 Et si son mari se tait absolument envers elle, jour après jour, alors il aura ratifié tous ses vœux, ou toutes ses obligations qu'elle a prises sur elle; il les a ratifiés, car il a gardé le silence envers elle le jour où il les a entendus.

16 Mais s'il les a expressément cassés après les avoir entendus, alors il portera l'iniquité de sa femme¹.

— ¹ *litt.*: d'elle.

17 ▪ Ce sont là les statuts que l'Éternel commanda à Moïse, entre un homme et sa femme, entre un père et sa fille, dans sa jeunesse, dans la maison de son père.

*

Chapitre 31

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

2 Exécute la vengeance des fils d'Israël sur les Madianites; ensuite tu seras recueilli vers tes peuples.

3 Et Moïse parla au peuple, disant: Équipez d'entre vous des hommes pour l'armée, afin qu'ils marchent¹ contre Madian pour exécuter la vengeance de l'Éternel sur Madian.

— ¹ *litt.*: qu'ils soient.

4 Vous enverrez à l'armée mille [hommes] par tribu, de toutes les tribus d'Israël.

5 Et on détacha d'entre les milliers d'Israël mille [hommes] par tribu, douze mille [hommes] équipés en guerre;

6 et Moïse les envoya à l'armée, mille par tribu, à la guerre, eux et Phinéas, fils d'Éléazar, le sacrificateur; et il avait en sa main les ustensiles du lieu saint¹, savoir² les trompettes au son éclatant.

— ¹ *ou*: les saints ustensiles. — ² *ou*: et.

7 Et ils firent la guerre contre Madian, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse, et ils tuèrent tous les mâles.

8 Et ils tuèrent les rois de Madian, outre ceux qui leur furent tués, Évi, et Rékem, et Tsur, et Hur, et Réba, cinq rois de Madian; et ils tuèrent par l'épée Balaam, fils de Béor.

9 Et les fils d'Israël emmenèrent captives les femmes de Madian et leurs petits enfants, et pillèrent tout leur bétail et tous leurs troupeaux et tout leur bien;

10 et ils brûlèrent par le feu toutes les villes de leurs¹ habitations, et tous leurs campements;

— ¹ *litt.*: leurs villes dans leurs habitations.

11 et ils emportèrent tout le butin et tout ce qu'ils avaient pris, en hommes et en bêtes;

12 et ils amenèrent les captifs, et ce qu'ils avaient pris, et le butin, à Moïse et à Éléazar, le sacrificateur, et à l'assemblée des fils d'Israël, au camp, dans les plaines de Moab, qui sont auprès du Jourdain de Jéricho.

13 ▪ Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, et tous les princes de l'assemblée, sortirent à leur rencontre, hors du camp.

14 Et Moïse se mit en colère contre les commandants de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, qui revenaient du service de la guerre.

15 Et Moïse leur dit: Avez-vous laissé en vie toutes les femmes?

16 Voici, ce sont elles qui, à la parole de Balaam, ont donné occasion aux fils d'Israël de commettre une infidélité contre l'Éternel, dans l'affaire de Péor, et il y eut une plaie sur l'assemblée de l'Éternel.

17 Et maintenant, tuez tous les mâles parmi les enfants, et tuez toute femme qui a connu un homme, en couchant avec lui;

18 et vous laisserez en vie, pour vous, tous les enfants, les jeunes filles qui n'ont pas eu compagnie d'homme.

19 Et vous, demeurez hors du camp, sept jours, quiconque aura tué un homme¹, et quiconque aura touché quelqu'un de tué; vous vous purifierez² le troisième jour et le septième jour, vous et vos captifs.

— ¹ *litt.*: une âme. — ² *litt.*: purifier du péché.

20 Et vous purifierez¹ tout vêtement, et tout objet [fait] de peau, et tout ouvrage en poil de chèvres, et tout ustensile de bois.

— ¹ *litt.*: purifier du péché.

21 ▪ Et Éléazar le sacrificateur, dit aux hommes de l'armée, qui étaient allés à la guerre: C'est ici le statut de la loi que l'Éternel a commandés à Moïse:

22 L'or, et l'argent, l'airain, le fer, l'étain, et le plomb,

23 tout ce qui peut supporter¹ le feu, vous le ferez passer par le feu, et ce sera pur; seulement, on le purifiera² avec l'eau de séparation; et tout ce qui ne peut pas supporter le feu, vous le ferez passer par l'eau.

— ¹ *litt.*: ce qui entre dans. — ² *litt.*: purifiera du péché.

24 Et vous laverez vos vêtements le septième jour, et vous serez purs; et, après cela, vous entrerez dans le camp.

25 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

26 Relève la somme de ce qui a été pris et mené captif, en hommes et en bêtes, toi et Éléazar, le sacrificateur, et les chefs des pères de l'assemblée;

27 et partage le butin par moitié entre ceux qui ont pris part à la guerre, qui sont allés à l'armée, et toute l'assemblée.

28 Et tu lèveras pour l'Éternel un tribut sur les hommes de guerre qui sont allés à l'armée, un¹ sur cinq cents, tant des hommes que du gros bétail, et des ânes, et du menu bétail;

— ¹ *litt.*: une âme.

29 vous le prendrez de leur moitié, et tu le donneras à Éléazar, le sacrificateur, comme offrande élevée à l'Éternel.

30 Et de la moitié qui revient aux¹ fils d'Israël, tu prendras une part sur cinquante, des hommes, du gros bétail, des ânes, et du menu bétail, de toutes les bêtes, et tu les donneras aux Lévités, qui vaquent au service² du tabernacle de l'Éternel.

— ¹ *litt.*: moitié des. — ² *litt.*: charge.

31 Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, firent comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

32 Et ce qui fut pris, le reste du pillage dont le peuple de l'armée s'était emparé, était de six cent soixante-quinze mille [têtes de] menu bétail,
33 soixante-douze mille [têtes de] gros bétail,
34 soixante et un mille ânes,
35 et les personnes, les femmes qui n'avaient pas eu compagnie d'homme, en tout, trente-deux mille âmes.
36 Et la moitié, la part de ceux qui étaient allés à l'armée, fut, en nombre, de trois cent trente-sept mille cinq cents [têtes de] menu bétail,
37 — et le tribut pour l'Éternel, du menu bétail, fut de six cent soixante-quinze;
38 — et trente-six mille [têtes de] gros bétail, dont le tribut pour l'Éternel fut de soixante-douze;
39 et trente mille cinq cents ânes, dont le tribut pour l'Éternel fut de soixante et un;
40 et seize mille personnes, dont le tribut pour l'Éternel fut de trente-deux âmes.
41 Et Moïse donna le tribut de l'offrande élevée de l'Éternel à Éléazar, le sacrificateur, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.
42 Et de la moitié qui revenait aux fils d'Israël, que Moïse avait séparée [de celle] des hommes qui avaient été à la guerre
43 (or la moitié qui était à l'assemblée fut de trois cent trente-sept mille cinq cents [têtes de] menu bétail,
44 trente-six mille [têtes de] gros bétail,
45 trente mille cinq cents ânes,
46 et seize mille personnes),...
47 de cette moitié qui était aux fils d'Israël, Moïse prit une part¹ sur cinquante tant des hommes que du bétail, et les donna aux Lévitites, qui vaquent au service² du tabernacle de l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

— ¹ *litt.*: l'une part, voir verset 30. — ² *litt.*: charge.

48 ▪ Et ceux qui étaient préposés sur les milliers de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, s'approchèrent de Moïse;
49 et ils dirent à Moïse: Tes serviteurs ont relevé la somme des hommes de guerre qui sont sous notre main, et il ne manque pas un seul homme d'entre nous.
50 Et nous présentons une offrande à¹ l'Éternel, chacun ce qu'il a trouvé, des objets d'or, des bracelets pour les bras, et des bracelets pour les mains, des anneaux, des pendants d'oreilles, et des colliers, afin de faire propitiation pour nos âmes devant l'Éternel.

— ¹ *litt.*: offrande (corban) de.

51 Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, prirent d'eux cet or, tous les objets¹ ouvragés.

— ¹ *proprement*: tout, des objets.

52 Et tout l'or de l'offrande élevée, qu'ils avaient offert à l'Éternel, fut de seize mille sept cent cinquante sicles, de la part des chefs de milliers et des chefs de centaines;

53 (les hommes de l'armée avaient pillé chacun pour soi).

54 Et Moïse et Éléazar, le sacrificateur, prirent l'or des chefs de milliers et des chefs de centaines, et l'apportèrent à la tente d'assignation, comme mémorial pour les fils d'Israël, devant l'Éternel.

*

Chapitre 32

1 ▪ Et les troupeaux des fils de Ruben et des fils de Gad étaient en grand nombre, en très grande quantité. Et ils virent le pays de Jahzer et le pays de Galaad, et voici, le lieu était un lieu propre pour des troupeaux.

2 Et les fils de Gad et les fils de Ruben vinrent, et parlèrent à Moïse et à Éléazar, le sacrificateur, et aux princes de l'assemblée, disant:

3 Ataroth, et Dibon, et Jahzer, et Nimra, et Hesbon, et Elhalé, et Sebam, et Nebo, et Béon,

4 le pays que l'Éternel a frappé devant l'assemblée d'Israël, est un pays propre pour des troupeaux, et tes serviteurs ont des troupeaux.

5 Et ils dirent: Si nous avons trouvé faveur à tes yeux, que ce pays soit donné en possession à tes serviteurs; ne nous fais pas passer le Jourdain.

6 ▪ Et Moïse dit aux fils de Gad et aux fils de Ruben: Vos frères iront-ils à la guerre, et vous, vous habiterez ici?

7 Et pourquoi découragez-vous les fils d'Israël de passer dans le pays que l'Éternel leur a donné?

8 Ainsi firent vos pères lorsque je les envoyai de Kadès-Barnéa pour voir le pays:

9 ils montèrent à la vallée d'Eshcol, et virent le pays; et ils découragèrent les fils d'Israël afin qu'ils n'entrassent pas dans le pays que l'Éternel leur avait donné.

10 Et la colère de l'Éternel s'embrasa en ce jour-là, et il jura, disant:

11 Si les hommes qui sont montés d'Égypte, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, voient la terre que j'ai promise par serment à Abraham, à Isaac, et à Jacob! car ils ne m'ont pas pleinement suivi,

12 — excepté Caleb, fils de Jephunné, le Kenizien, et Josué, fils de Nun, car ils ont pleinement suivi l'Éternel.

13 Et la colère de l'Éternel s'embrasa contre Israël, et il les a fait errer dans le désert quarante ans, jusqu'à ce qu'ait péri toute la génération qui avait fait ce qui est mauvais aux yeux de l'Éternel.

14 Et voici, vous vous êtes levés à la place de vos pères, une progéniture d'hommes pécheurs, pour ajouter encore à l'ardeur de la colère de l'Éternel contre Israël.

15 Si vous vous détournez de lui, il le laissera encore dans le désert, et vous détruirez tout ce peuple.

16 ▪ Et ils s'approchèrent de lui, et dirent: Nous bâtissons ici des enclos pour nos troupeaux, et des villes pour nos petits enfants;

17 et nous nous équiperons promptement [pour marcher] devant les fils d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayons introduits en leur lieu; et nos petits enfants habiteront dans les villes fortes, à cause des habitants du pays.

18 Nous ne reviendrons pas dans nos maisons, jusqu'à ce que les fils d'Israël aient pris possession chacun de son héritage;

19 car nous n'hériterons pas avec eux au delà du Jourdain, ni plus loin, parce que notre héritage nous est échu, à nous, de ce côté du Jourdain, vers le levant.

20 ▪ Et Moïse leur dit: Si vous faites cela, si vous vous équipez devant l'Éternel pour la guerre,

21 et que tous ceux d'entre vous qui sont équipés passent le Jourdain devant l'Éternel, jusqu'à ce qu'il ait dépossédé ses ennemis devant lui,

22 et que le pays soit subjugué devant l'Éternel, et qu'ensuite vous vous en retourniez, alors vous serez innocents envers l'Éternel et envers Israël; et ce pays-ci sera votre possession devant l'Éternel.

23 Mais si vous ne faites pas ainsi, voici, vous pécherez contre l'Éternel; et sachez que votre péché vous trouvera.

24 Bâissez-vous des villes pour vos petits enfants, et des enclos pour vos troupeaux; et ce qui est sorti de votre bouche, faites-le.

25 Et les fils de Gad et les fils de Ruben parlèrent à Moïse, disant: Tes serviteurs feront comme mon seigneur l'a commandé.

26 Nos petits enfants, nos femmes, nos troupeaux et toutes nos bêtes seront là, dans les villes de Galaad;

27 et tes serviteurs, tous équipés pour l'armée, passeront devant l'Éternel [pour aller] à la guerre, comme mon seigneur l'a dit.

28 ▪ Et Moïse commanda à leur sujet à Éléazar, le sacrificateur, et à Josué, fils de Nun, et aux chefs des pères des tribus des fils d'Israël; et Moïse leur dit:

29 Si les fils de Gad et les fils de Ruben passent avec vous le Jourdain devant l'Éternel, tous équipés pour la guerre, et que le pays soit subjugué devant vous, vous leur donnerez le pays de Galaad en possession.

30 Mais s'ils ne passent pas équipés avec vous, alors ils auront des possessions au milieu de vous dans le pays de Canaan.

31 Et les fils de Gad et les fils de Ruben répondirent, disant: Nous ferons ainsi que l'Éternel a dit à tes serviteurs;

32 nous passerons équipés devant l'Éternel dans le pays de Canaan, et la possession de notre héritage en deçà du Jourdain sera à nous.

33 ▪ Et Moïse leur donna, — aux fils de Gad, et aux fils de Ruben, et à la demi-tribu de Manassé, fils de Joseph, — le royaume de Sihon, roi des Amoréens, et le royaume d'Og, roi de Basan, le pays, selon ses villes, dans leurs confins, les villes du pays à l'entour.

34 — Et les fils de Gad bâtirent Dibon, et Ataroth, et Aroër,

35 et Atroth-Shophan, et Jahzer, et Jogbeha,

36 et Beth-Nimra, et Beth-Haran, villes fortes, et des enclos pour le petit bétail.

37 — Et les fils de Ruben bâtirent Hesbon, et Elhalé, et Kiriathaim,

38 et Nebo, et Baal-Méon, dont les noms furent changés, et Sibma; et ils donnèrent d'autres noms aux¹ villes qu'ils bâtirent.

— ¹ *litt.*: ils appelèrent de noms les noms des.

39 — Et les fils de Makir, fils de Manassé, allèrent dans [le pays de] Galaad, et le prirent, et dépossédèrent les Amoréens qui y étaient.

40 Et Moïse donna Galaad à Makir, fils de Manassé, et il y habita.

41 Et Jaïr, fils de Manassé, alla, et prit leurs bourgs, et les appela bourgs de Jaïr¹.
— ¹ ou: Havoth-Jaïr; (Havoth, villages de huttes).

42 Et Nobakh alla, et prit Kenath et les villages de son ressort, et il l'appela Nobakh, d'après son nom.

*

Chapitre 33

1 ▪ Ce sont ici les traites des fils d'Israël, qui sortirent du pays d'Égypte, selon leurs armées, sous la main de Moïse et d'Aaron.

2 Et Moïse écrivit leurs départs, selon leurs traites, suivant le commandement de l'Éternel; et ce sont ici leurs traites, selon leurs départs.

3 Ils partirent de Ramsès, le premier mois, le quinzième jour du premier mois: le lendemain de la Pâque, les fils d'Israël sortirent à main levée, aux yeux de tous les Égyptiens;

4 et les Égyptiens enterraient ceux que l'Éternel avait frappés parmi eux, tous les premiers-nés; et l'Éternel avait exécuté des jugements sur leurs dieux.

5 Et les fils d'Israël partirent de Ramsès, et campèrent à Succoth.

6 Et ils partirent de Succoth, et campèrent à Étham, qui est à l'extrémité du désert.

7 Et ils partirent d'Étham et retournèrent à Pi-Hahiroth, qui est vis-à-vis de Baal-Tsephon, et campèrent devant Migdol.

8 Et ils partirent de devant Hahiroth, et passèrent au milieu de la mer, vers le désert, et allèrent le chemin de trois jours dans le désert d'Étham, et campèrent à Mara.

9 Et ils partirent de Mara, et vinrent à Élim; et à Élim, il y avait douze fontaines d'eau et soixante-dix palmiers, et ils campèrent là.

10 Et ils partirent d'Élim, et campèrent près de la mer Rouge.

11 Et ils partirent de la mer Rouge, et campèrent dans le désert de Sin.

12 Et ils partirent du désert de Sin, et campèrent à Dophka.

13 Et ils partirent de Dophka, et campèrent à Alush.

14 Et ils partirent d'Alush, et campèrent à Rephidim, où il n'y avait pas d'eau à boire pour le peuple.

15 Et ils partirent de Rephidim, et campèrent dans le désert de Sinaï.

16 Et ils partirent du désert de Sinaï, et campèrent à Kibroth-Hattaava.

17 Et ils partirent de Kibroth-Hattaava, et campèrent à Hatséroth.

18 Et ils partirent de Hatséroth, et campèrent à Rithma.

19 Et ils partirent de Rithma, et campèrent à Rimmon-Pérets.

20 Et ils partirent de Rimmon-Pérets, et campèrent à Libna.

21 Et ils partirent de Libna, et campèrent à Rissa.

22 Et ils partirent de Rissa, et campèrent à Kehélatha.

23 Et ils partirent de Kehélatha, et campèrent dans la montagne de Shapher.

24 Et ils partirent de la montagne de Shapher, et campèrent à Harada.

25 Et ils partirent de Harada, et campèrent à Makhéloth.

26 Et ils partirent de Makhéloth, et campèrent à Thakhath.

27 Et ils partirent de Thakhath, et campèrent à Thérakh.
28 Et ils partirent de Thérakh, et campèrent à Mithka.
29 Et ils partirent de Mithka, et campèrent à Hashmona.
30 Et ils partirent de Hashmona, et campèrent à Moséroth.
31 Et ils partirent de Moséroth, et campèrent à Bené-Jaakan.
32 Et ils partirent de Bené-Jaakan, et campèrent à Hor-Guidgad.
33 Et ils partirent de Hor-Guidgad, et campèrent à Jotbatha.
34 Et ils partirent de Jotbatha, et campèrent à Abrona.
35 Et ils partirent d'Abrona, et campèrent à Étsion-Guéber.
36 Et ils partirent d'Etsion-Guéber, et campèrent dans le désert de Tsin, qui est Kadès.
37 Et ils partirent de Kadès, et campèrent dans la montagne de Hor, aux confins du pays d'Édom.
38 Et Aaron le sacrificateur monta sur la montagne de Hor, suivant le commandement de l'Éternel, et il y mourut, en la quarantième année après que les fils d'Israël furent sortis du pays d'Égypte, le cinquième mois, le premier [jour] du mois:
39 et Aaron était âgé de cent-vingt-trois ans, quand il mourut sur la montagne de Hor.
40 Et le Cananéen, roi d'Arad, qui habitait le midi¹, dans le pays de Canaan, apprit que les fils d'Israël venaient.
[— ¹ voir note à Genèse 12:9.](#)
41 Et ils partirent de la montagne de Hor, et campèrent à Tsalmona.
42 Et ils partirent de Tsalmona, et campèrent à Punon.
43 Et ils partirent de Punon, et campèrent à Oboth.
44 Et ils partirent d'Oboth, et campèrent à Ijim-Abarim¹, sur la frontière de Moab.
[— ¹ ou: aux monceaux d'Abarim.](#)
45 Et ils partirent d'Ijim, et campèrent à Dibon-Gad.
46 Et ils partirent de Dibon-Gad, et campèrent à Almon, vers Diblathaïm.
47 Et ils partirent d'Almon vers Diblathaïm, et campèrent dans les montagnes d'Abarim, devant Nebo.
48 Et ils partirent des montagnes d'Abarim, et campèrent dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho;
49 et ils campèrent près du Jourdain, depuis Beth-Jeshimoth jusqu'à Abel-Sittim¹, dans les plaines de Moab.
[— ¹ plaine des acacias.](#)
50 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho, disant:
51 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous aurez passé le Jourdain [et que vous serez entrés] dans le pays de Canaan,
52 vous déposséderez tous les habitants du pays devant vous, et vous détruirez toutes leurs figures sculptées, et vous détruirez toutes leurs images de fonte, et vous dévasterez tous leurs hauts lieux;
53 et vous prendrez possession du pays, et vous y habiterez, car je vous ai donné le pays pour le posséder.

54 Et vous recevrez le pays en héritage par le sort, selon vos familles: à ceux qui sont nombreux, vous augmenterez l'héritage, et à ceux qui sont peu nombreux, vous diminuerez l'héritage; là où le sort lui sera échu, là sera [l'héritage] de chacun: vous hériterez selon les tribus de vos pères.

55 Et si vous ne dépossédez pas devant vous les habitants du pays, ceux d'entre eux que vous laisserez de reste seront comme des épines à vos yeux et comme des piquants dans vos côtés, et ils vous opprimeront dans le pays que vous habiterez.

56 Et il arrivera que je vous ferai à vous, comme j'ai pensé de leur faire à eux.

*

Chapitre 34

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

2 Commande aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan, ce sera ici le pays qui vous écherra en héritage, le pays de Canaan selon ses limites.

3 ▪ Votre côté méridional sera depuis le désert de Tsin, le long d'Édom, et votre frontière méridionale sera depuis le bout de la mer Salée, vers l'orient;

4 et votre frontière tournera au midi de la montée d'Akrabbim, et passera vers Tsin; et elle s'étendra¹ au midi de Kadès-Barnéa, et sortira par Hatsar-Addar, et passera vers Atsmon;

— ¹ *litt.*: ses issues seront, *ici, et ailleurs.*

5 et la frontière tournera depuis Atsmon vers le torrent d'Égypte, et aboutira¹ à la mer.

— ¹ *litt.*: ses issues seront, *ici, et ailleurs.*

6 ▪ Et, pour frontière occidentale, vous aurez la grande mer et [ses] côtes; ce sera là votre frontière occidentale.

7 ▪ Et ce sera ici votre frontière septentrionale: depuis la grande mer, vous marquerez pour vous la montagne de Hor;

8 depuis la montagne de Hor, vous tracerez jusqu'à l'entrée de Hamath, et la frontière aboutira vers Tsedad;

9 et la frontière sortira vers Ziphron, et aboutira à Hatsar-Énan; ce sera là votre frontière septentrionale.

10 ▪ Et vous vous tracerez, pour frontière orientale, depuis Hatsar-Énan à Shepham;

11 et la frontière descendra de Shepham, vers Ribla, à l'orient d'Aïn; et la frontière descendra, et touchera l'extrémité¹ de la mer de Kinnéreth, à l'orient;

— ¹ *litt.*: l'épaule.

12 et la frontière descendra au Jourdain, et aboutira à la mer Salée. Ce sera là votre pays, selon ses limites, tout autour.

13 ▪ Et Moïse commanda aux fils d'Israël, disant: C'est là le pays que vous recevrez en héritage par le sort, lequel l'Éternel a commandé de donner aux neuf tribus et à la demi-tribu;

14 car la tribu des fils des Rubénites, selon leurs maisons de pères, et la tribu des fils des Gadites, selon leurs maisons de pères, et la demi-tribu de Manassé, ont pris leur héritage.

15 Les deux tribus et la demi-tribu ont pris leur héritage en deçà du Jourdain de Jéricho, à l'orient, vers le levant.

16 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

17 Ce sont ici les noms des hommes qui vous partageront le pays: Éléazar le sacrificateur, et Josué, fils de Nun.

18 — Et vous prendrez un prince de chaque tribu, pour faire le partage du pays.

19 Et ce sont ici les noms des hommes: Pour la tribu de Juda, Caleb, fils de Jephunné;

20 et pour la tribu des fils de Siméon, Samuel, fils d'Ammihud;

21 pour la tribu de Benjamin, Élidad, fils de Kislou;

22 et pour la tribu des fils de Dan, un prince, Bukki, fils de Jogli;

23 pour les fils de Joseph, pour la tribu des fils de Manassé, un prince, Hanniel, fils d'Éphod;

24 et pour la tribu des fils d'Éphraïm, un prince, Kemuel, fils de Shiphtan;

25 et pour la tribu des fils de Zabulon, un prince, Élitaphan, fils de Parnac;

26 et pour la tribu des fils d'Issacar, un prince, Paltiel, fils d'Azzan;

27 et pour la tribu des fils d'Aser, un prince, Akhihud, fils de Shelomi;

28 et pour la tribu des fils de Nephthali, un prince, Pedahel, fils d'Ammihud.

29 Ce sont là ceux auxquels l'Éternel commanda de distribuer l'héritage aux fils d'Israël dans le pays de Canaan.

*

Chapitre 35

1 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho, disant:

2 Commande aux fils d'Israël que, de l'héritage de leur possession, ils donnent aux Lévites des villes pour y habiter. Vous donnerez aussi aux Lévites les banlieues de ces villes, autour d'elles.

3 Et ils auront les villes pour y habiter, et leurs banlieues seront pour leur bétail et pour leurs biens et pour tous leurs animaux.

4 Et les banlieues des villes que vous donnerez aux Lévites seront de mille coudées à l'entour, depuis la muraille de la ville en dehors.

5 Et vous mesurerez, en dehors de la ville, le côté de l'orient, deux mille coudées, et le côté du midi, deux mille coudées, et le côté de l'occident, deux mille coudées, et le côté du nord, deux mille coudées; et la ville sera au milieu: ce seront là les banlieues de leurs villes.

6 Et [parmi] les villes que vous donnerez aux Lévites, seront les six villes de refuge, que vous donnerez pour que l'homicide¹ s'y enfuie; et outre celles-là, vous donnerez quarante-deux villes.

— ¹ *litt.*: tueur.

7 Toutes les villes que vous donnerez aux Lévites seront quarante-huit villes, elles et leurs banlieues.

8 Et quant aux villes que vous donnerez sur la possession des fils d'Israël, de ceux qui en auront beaucoup vous en prendrez beaucoup, et de ceux qui en auront peu vous en prendrez peu: chacun donnera de ses villes aux Lévites, à proportion de l'héritage qu'il aura reçu en partage.

9 ▪ Et l'Éternel parla à Moïse, disant:

10 Parle aux fils d'Israël, et dis-leur: Quand vous aurez passé le Jourdain [et que vous serez entrés] dans le pays de Canaan,

11 alors vous vous désignerez des villes; elles seront pour vous des villes de refuge, et l'homicide qui, par mégarde¹, aura frappé à mort quelqu'un, s'y enfuira.

— ¹ *ailleurs*: erreur, ignorance.

12 Et ce seront pour vous des villes de refuge de devant le vengeur, afin que l'homicide ne meure point qu'il n'ait comparu en jugement devant l'assemblée.

13 Et les villes que vous donnerez seront pour vous six villes de refuge;

14 vous donnerez trois de ces villes en deçà du Jourdain, et vous donnerez trois de ces villes dans le pays de Canaan: ce seront des villes de refuge.

15 Ces six villes serviront de refuge aux fils d'Israël, et à l'étranger, et à celui qui séjourne parmi eux, afin que quiconque aura, par mégarde, frappé à mort une personne, s'y enfuie.

16 — Et s'il l'a frappée avec un instrument de fer, et qu'elle meure, il est meurtrier¹: le meurtrier sera certainement mis à mort.

17 Et s'il l'a frappée avec une pierre qu'il tenait à la main, [et] dont on puisse mourir, et qu'elle meure, il est meurtrier: le meurtrier sera certainement mis à mort.

18 Ou s'il l'a frappée avec un instrument de bois qu'il tenait à la main, [et] dont on puisse mourir, et qu'elle meure, il est meurtrier: le meurtrier sera certainement mis à mort:

19 le vengeur du sang mettra à mort le meurtrier; quand il le rencontrera, c'est lui qui le mettra à mort.

20 Et s'il l'a poussée par haine, ou s'il a jeté [quelque chose] sur elle avec préméditation, et qu'elle meure;

21 ou qu'il l'ait frappée de la main par inimitié, et qu'elle meure, celui qui l'a frappée sera certainement mis à mort: il est meurtrier; le vengeur du sang mettra à mort le meurtrier quand il le rencontrera.

22 — Mais s'il l'a poussée subitement, sans inimitié, ou s'il a jeté sur elle un objet quelconque, sans préméditation,

23 ou si, n'étant pas son ennemi et ne cherchant pas son mal, il fait tomber sur elle, ne la voyant pas, quelque pierre qui puisse la faire mourir, et qu'elle meure,

24 alors l'assemblée jugera entre celui qui a frappé et le vengeur du sang, selon ces ordonnances¹;

— ¹ *ou*: jugements.

25 et l'assemblée délivrera l'homicide de la main du vengeur du sang, et l'assemblée le fera retourner dans la ville de son refuge où il s'était enfui; et il y demeurera jusqu'à la mort du grand sacrificateur qu'on a oint de l'huile sainte.
26 Mais si l'homicide vient à sortir des limites de la ville de son refuge, où il s'est enfui,

27 et que le vengeur du sang le trouve en dehors des limites de la ville de son refuge, et que le vengeur du sang tue l'homicide, le sang ne sera pas sur lui;
28 car l'homicide doit demeurer dans la ville de son refuge jusqu'à la mort du grand sacrificateur; et après la mort du grand sacrificateur, il retournera dans la terre¹ de sa possession.

— ¹ ailleurs: pays.

29 ▪ Et ces choses seront pour vous un statut de droit¹, en vos générations, partout où vous habiterez.

— ¹ ailleurs: jugement.

30 ▪ Si quelqu'un frappe à mort une personne, le meurtrier sera tué¹ sur la parole² de témoins; mais un seul témoin ne rendra pas témoignage³ contre quelqu'un, pour le faire mourir.

— ¹ hébreu: le tueur sera tué. — ² litt.: bouche. — ³ litt.: ne répondra pas.

31 Et vous ne prendrez point de rançon pour la vie du meurtrier qui est coupable d'avoir tué¹; mais il sera certainement mis à mort.

— ¹ coupable de mort.

32 Et vous ne prendrez point de rançon pour celui qui s'est enfui dans la ville de son refuge, pour qu'il retourne habiter dans le pays, jusqu'à la mort du sacrificateur.

33 Et vous ne profanerez point le pays où vous êtes, car le sang profane le pays; et l'expiation du sang ne pourra être faite, pour le pays où il a été versé, que par le sang de celui qui l'a versé.

34 Et vous ne rendrez pas impur le pays où vous demeurez, au milieu duquel j'habite; car moi, l'Éternel, j'habite au milieu des fils d'Israël.

*

Chapitre 36

1 ▪ Et les chefs des pères de la famille des fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, d'entre les familles des fils de Joseph, s'approchèrent et parlèrent devant Moïse et devant les princes, chefs des pères des fils d'Israël,

2 et ils dirent: L'Éternel a commandé à mon seigneur de donner le pays en héritage par le sort aux fils d'Israël, et mon seigneur a reçu de l'Éternel commandement de donner l'héritage de Tselophkhad, notre frère, à ses filles.

3 Si elles deviennent femmes de quelqu'un des fils des [autres] tribus des fils d'Israël, leur héritage sera ôté de l'héritage de nos pères, et sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles viendront à appartenir; et il sera ôté du lot de notre héritage.

4 Et quand le Jubilé des fils d'Israël arrivera, leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront; et leur héritage sera ôté de l'héritage de la tribu de nos pères.

5 Et Moïse commanda aux fils d'Israël, sur le commandement de l'Éternel, disant: La tribu des fils de Joseph a dit juste.

6 C'est ici la parole que l'Éternel a commandée à l'égard des filles de Tselophkhad, disant: Elles deviendront femmes de qui leur semblera¹ bon; seulement, qu'elles deviennent femmes dans la famille de la tribu de leurs pères,
— ¹ *litt.*: de qui à leurs yeux, il semblera.

7 afin que l'héritage ne passe point de tribu en tribu chez les fils d'Israël; car les fils d'Israël seront attachés chacun à l'héritage de la tribu de ses pères.

8 Et toute fille qui possédera un héritage dans les tribus des fils d'Israël, sera mariée à quelqu'un de la famille de la tribu de son père, afin que les fils d'Israël possèdent chacun l'héritage de ses pères

9 et qu'un héritage ne passe pas d'une tribu à une autre tribu; car les tribus des fils d'Israël resteront attachées chacune à son héritage.

10 Les filles de Tselophkhad firent comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse;

11 et Makhla, Thirtsa, et Hogla, et Milca, et Noa, filles de Tselophkhad se marièrent aux fils de leurs oncles.

12 Elles furent mariées à ceux qui étaient des familles des fils de Manassé, fils de Joseph; et leur héritage resta¹ dans la tribu de la famille de leur père.

— ¹ *litt.*: fut.

13 ▪ Ce sont là les commandements et les ordonnances que l'Éternel prescrivit¹ par Moïse aux fils d'Israël, dans les plaines de Moab, près du Jourdain de Jéricho.²

— ¹ *ailleurs*: commanda. — ² *date*: A.C. 1451.